

RAPPORT ANNUEL MÉTROPOLITAIN SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ÉDITO

L'eau, un bien précieux à protéger et gérer durablement.

« L'eau, ressource vitale et universelle, se trouve aujourd'hui au cœur des enjeux écologiques, économiques et sociaux. Dans un contexte de changement climatique et de pression démographique croissante, les services d'eau et d'assainissement de la Métropole jouent un rôle essentiel pour préserver cette ressource tout en garantissant une qualité de service irréprochable aux habitants. Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement offre une photographie claire des actions entreprises et des défis à venir.

Chaque année, plus de 130 millions de mètres cubes d'eau potable sont distribués à travers les 92 communes de la Métropole. Assurer la continuité de ce service, en garantissant la qualité de l'eau et en préservant les milieux naturels, est une responsabilité de premier plan. C'est pourquoi la Métropole, en partenariat avec ses exploitants, ne cesse d'investir dans la modernisation des infrastructures, la surveillance des réseaux, la recherche des fuites, la réparation et le renouvellement des canalisations qui sont des actions essentielles pour maintenir un rendement moyen de plus de 84 %, bien au-dessus de la moyenne nationale (81,3 % en 2022, selon le rapport national 2024 de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

Les réalisations parlent d'elles-mêmes : des travaux sur le canal de Marseille ont permis d'économiser 100 millions de m³ d'eau par an, tandis que la technologie des capteurs acoustiques connectés permet de détecter et de réparer les fuites rapidement, évitant ainsi des pertes inutiles. À cela s'ajoute la poursuite du déploiement de compteurs intelligents : 276 000 sont déjà en fonctionnement pour maîtriser la consommation et réagir en temps réel.

Mais la gestion de l'eau ne se limite pas à l'instant présent. La Métropole s'attache à élaborer ses schémas directeurs Eau et Assainissement, avec une finalisation prévue en 2024, afin de se doter d'une vision stratégique à long terme. L'objectif est de garantir une gestion patrimoniale durable des équipements tout en anticipant les évolutions futures, qu'elles soient démographiques ou climatiques. Dans cette perspective, l'entretien, la modernisation, et l'adaptation des infrastructures - comme les 102 usines de potabilisation et les 71 stations d'épuration - sont primordiaux.

En somme, les services d'eau et d'assainissement de la Métropole mettent tout en œuvre pour répondre aux attentes des Provençaux, tout en anticipant les défis de demain. En combinant innovation, préservation de la ressource et amélioration continue de la qualité des services, la Métropole se positionne comme un acteur engagé dans la gestion durable de l'eau. »



Roland Giberti

Vice-président de droit
de la Métropole, délégué à l'Eau,
à l'Assainissement et au Pluvial
Maire de Gémenos

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
1.1. L'eau et l'assainissement dans la métropole	8
1.2. Description du périmètre	9
1.3. Les compétences eau et assainissement.....	9
1.3.1. Le service public de l'eau potable	10
1.3.2. Le service de l'assainissement collectif.....	10
1.3.3. Le service de l'assainissement non collectif	11
1.4. Les modes de gestion.....	11
2. FAITS MARQUANTS	16
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	21
3.1. Les chiffres clés de l'année 2023	22
3.2. Le patrimoine du service.....	22
3.2.1. L'adduction et les ressources	22
3.2.2. La production	25
3.2.3. Le stockage	25
3.2.4. Le réseau de distribution	25
3.3. La gestion des déchets.....	25
3.4. La qualité de l'eau.....	26
3.5. La distribution.....	27
3.5.1. Le rendement.....	27
3.5.2. La gestion patrimoniale	30
3.6. La gestion financière	31
3.6.1. Le taux d'impayés	31
3.6.2. Les dégrèvements	32
3.6.3. Les données financières du service	32
3.6.4. Les contributions à un fonds de solidarité	33
3.7. Les études et travaux	33
3.7.1. Les études de la Métropole.....	33
3.7.2. Les travaux neufs	34
3.7.3. Les travaux de réhabilitation et de renouvellement	37

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	39
4.1. Les chiffres clés de l'année 2023	40
4.2. Le patrimoine du service.....	40
4.2.1. La collecte.....	40
4.2.2. Le traitement.....	40
4.3. Le réseau de collecte	41
4.4. Les ouvrages d'épuration.....	43
4.5. La gestion des déchets.....	44
4.6. La gestion financière	45
4.6.1. Les volumes facturés.....	45
4.6.2. Le taux d'impayés	45
4.6.3. Les données financières du service.....	45
4.7. Les études et travaux	46
4.7.1. Les études de la Métropole.....	46
4.7.2. Les travaux neufs.....	47
4.7.3. Les travaux de réhabilitation et de renouvellement	48
5. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	49
5.1. Les chiffres clés de l'année 2023	50
5.2. L'activité du service	52
5.3. Données financières du service.....	52
6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU À L'USAGER	53
7. LES TARIFS DE L'EAU	58
7.1. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement	59
7.2. L'évolution de la facturation	62
7.3. La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).....	62
8. LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	63
8.1. Les actions et projets environnementaux.....	64
8.2. Les actions de solidarité.....	69
8.2.1. La solidarité internationale.....	69
8.2.2. Fonds de solidarité.....	71
8.2.3. L'accès à l'eau et l'assainissement dans les squats et bidonvilles.....	73
GLOSSAIRE	74
ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MÉTROPOLE	
ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES COMMUNES	
ANNEXE 3 : RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU – ÉDITION 2024	
ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2023	
ANNEXE 5 : TARIFS AU 1ER JANVIER 2024 PAR COMMUNE	

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024
--

INTRODUCTION

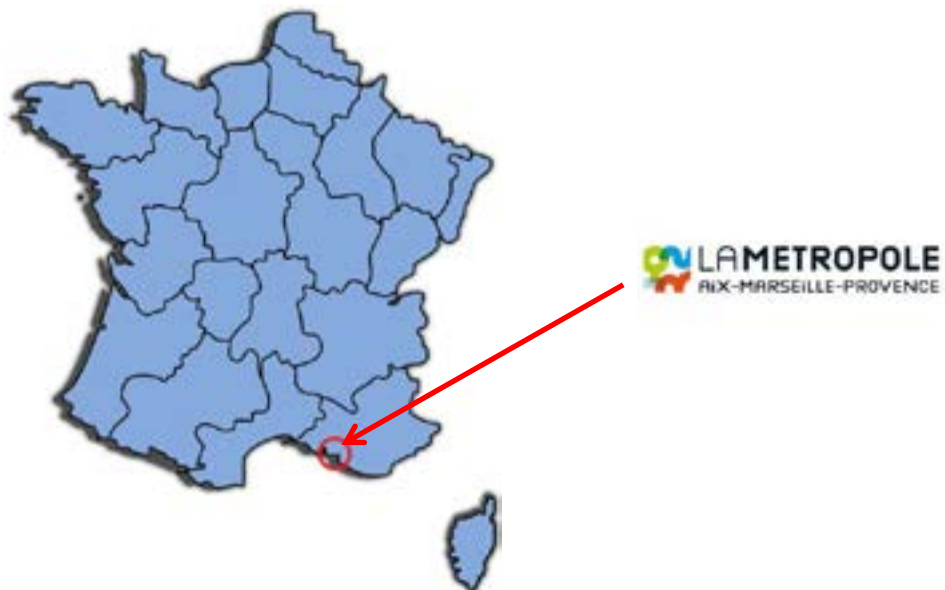
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créé au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 149 km². Avec près de 2 millions d'habitants, la Métropole représente environ 38 % de la population de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. L'eau et l'assainissement dans la métropole

L'eau et l'assainissement sont des compétences obligatoires de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ces compétences sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole, Martine Vassal, et du vice-président délégué à l'Eau, à l'Assainissement et au Pluvial, Roland Giberti.

Le présent Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'Eau et de l'Assainissement, établi par la Métropole, est :

- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en bureau de la Métropole.

Ce rapport présente les données globales de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'ensemble des indicateurs de l'eau et de l'assainissement sur le territoire métropolitain est récapitulé en annexe 1. Les données par commune ou par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

Par ailleurs, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA* (www.services.eaufrance.fr).

Onema : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

1.2. Description du périmètre

Le territoire métropolitain est composé de 92 communes.



1.3. Les compétences eau et assainissement

La direction générale déléguée (DGD) Gestion durable du cadre de vie et du cycle de l'eau de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour missions générales l'accompagnement de la gouvernance dans l'orientation et la définition d'une politique globale de l'eau, de l'assainissement, du pluvial, ainsi que le pilotage de cette politique au sein du territoire métropolitain.

Au niveau stratégique, elle a la charge de l'élaboration, de l'organisation et de la mise en œuvre des schémas directeurs métropolitains de l'eau potable et de l'assainissement. Elle planifie et réalise les investissements dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale. Elle pilote la politique tarifaire. Au lendemain de la fin des Territoires, elle a eu aussi pour missions l'harmonisation des modes de gestion et la convergence tarifaire progressive à service équivalent.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Au niveau opérationnel, la DGD assure les missions suivantes :

- Gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable et organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
- Assurer le contrôle de la collecte, le transport et le traitement des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
- Gérer le service public de l'assainissement non collectif ;
- Assurer la gestion des eaux pluviales ;
- Assurer le contrôle opérationnel des exploitants ;
- Réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
- Piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.

Elle assure également le pilotage et le suivi de l'activité de ses exploitants :

- le contrôle et l'évaluation de la qualité et la performance des services délégués de l'eau potable et de l'assainissement ;
- la gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions ;
- la coordination du suivi des différents engagements contractuels ;
- l'élaboration de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.

1.3.1. Le service public de l'eau potable

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source souterraine) ou puisée dans le canal de Marseille (alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance), le canal de Provence (alimenté par le Verdon), le canal de Martigues ou le canal de Craponne.

L'eau brute est traitée dans les 102 unités de traitement de la Métropole afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

1.3.2. Le service de l'assainissement collectif

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés à la collecte, au transport et au traitement des effluents et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans l'une des 71 stations d'épuration gérées par la Métropole.

Les systèmes d'assainissement ont une capacité maximale de traitement de plus de 3 millions d'équivalents-habitants (EH). Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

La Métropole a également pour objectif de mettre en place des circuits de traitement et de valorisation mutualisés des boues issues des stations d'épuration.

Par ailleurs, une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille.

1.3.3. Le service de l'assainissement non collectif

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent au contrôle des installations d'assainissement desservant les constructions non raccordées à un réseau public dans un objectif de protection de l'environnement et de la salubrité publique.

1.4. Les modes de gestion

Le tableau détaillé des modes de gestion des compétences eau potable et assainissement collectif est présenté en annexe 4.

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 27 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

Carte des modes de gestion de la compétence eau au 31/12/2023 :



L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 28 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Carte des modes de gestion de la compétence assainissement au 31/12/2023 :



En dehors des périmètres exploités en délégation de service public, l'exploitation des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif de la Métropole est assurée par :

La Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban, dite SIBAM

La Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban est une régie à autonomie financière et à personnalité morale créée par la Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Elle est administrée par un conseil d'administration présidé par Serge Perottino, vice-président de droit de la Métropole.

Les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil de la Métropole. Il est composé de 21 membres : 11 représentants de la Métropole et 10 des communes du territoire d'intervention de la régie.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur les communes de Gémenos partie villageoise, Plan-de-Cuques, Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Saint-Savournin, Cadolive, Peypin, La Destrousse, La Bouilladisse, Belcodène et Roquevaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement sur les communes de Gémenos partie villageoise, Plan-de-Cuques, Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue.

La Régie des eaux du Pays d'Aix (REPA)

La Régie des eaux du Pays d'Aix est une régie à autonomie financière et à personnalité morale créée par la Métropole au 1^{er} janvier 2019.

En 2023, elle était présidée par Stéphane Paoli.

La régie est composée d'un conseil d'administration de 40 membres, répartis de la manière suivante : 24 élus et 16 personnes qualifiées. Ce dernier est habilité à prendre les actes nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

La régie a pour mission :

- d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur les communes d'Aix-en-Provence, Coudoux (depuis le 01/07/2023), Gardanne, Puyloubier (depuis le 01/01/2023), Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles et Vitrolles ;
- d'assurer le service de l'assainissement sur les communes d'Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux (depuis le 01/07/2023), Fuveau, Gardanne, Puyloubier (depuis le 01/01/2023), Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles, Ventabren (depuis le 01/03/2023) et Vitrolles ;
- d'exploiter la station d'épuration de Coudoux/Ventabren.

La Régie de l'eau et de l'assainissement du territoire du Pays de Martigues (REAPM)

La Régie de l'eau et de l'assainissement du territoire du Pays de Martigues est une régie à autonomie financière sans personnalité morale créée en 2001. La responsabilité morale est exercée par la présidente de la Métropole, Martine Vassal. La régie va être renommée en 2024 : Régie des eaux métropolitaine.

Le conseil d'exploitation, présidé par Jean Gontero, donne un avis consultatif sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Les membres du conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat du conseil de la Métropole.

Il est composé de neuf membres: un président, trois élus métropolitains et cinq représentants des usagers.

La régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif et des eaux pluviales sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

La Société publique locale l'Eau des Collines (EDC)

L'Eau des Collines est une société publique locale de droit privé dont le capital social s'élève à 800 000 €, détenu à 100 % par des collectivités territoriales (Métropole et communes), créée en janvier 2013.

Rapport annuel eau et assainissement 2023 / Métropole Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024
--

Elle est présidée par Gérard Gazay, vice-président de la Métropole.

Le conseil d'administration est actuellement composé de douze représentants de la Métropole et cinq élus des communes.

Le rôle du conseil d'administration l'EDC est de valider les projets d'investissements, de définir les grandes orientations budgétaires et les budgets annuels, d'acter les avancées des projets les plus stratégiques de la société ayant un impact direct sur le quotidien des usagers (prix de l'eau, déploiement de la télérelève...) dans le respect des orientations politiques de la Métropole.

L'Eau des Collines a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur quatre communes selon les contrats suivants :

- Contrat de gestion de l'eau potable - commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Contrat de gestion de l'eau potable - commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 9 février 2017 jusqu'au 30 juin 2034 ;
- Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Saint-Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement collectif et non collectif sur la totalité de douze communes selon les contrats suivants :

- Contrat de gestion de l'assainissement collectif de six communes : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et de l'assainissement non collectif des douze communes du Territoire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.
- Contrat de gestion de l'assainissement collectif des six autres communes : Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie ainsi que la gestion et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées (STEP) d'Auriol/Saint-Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Le Syndicat Durance Luberon (SDL)

Le Syndicat Durance Luberon est un syndicat mixte fermé regroupant trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté de communes de COTELUB, la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le syndicat a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif sur une seule commune métropolitaine : celle de Pertuis.

Le Syndicat Durance Luberon est administré par un président et un organe délibérant : le comité syndical.

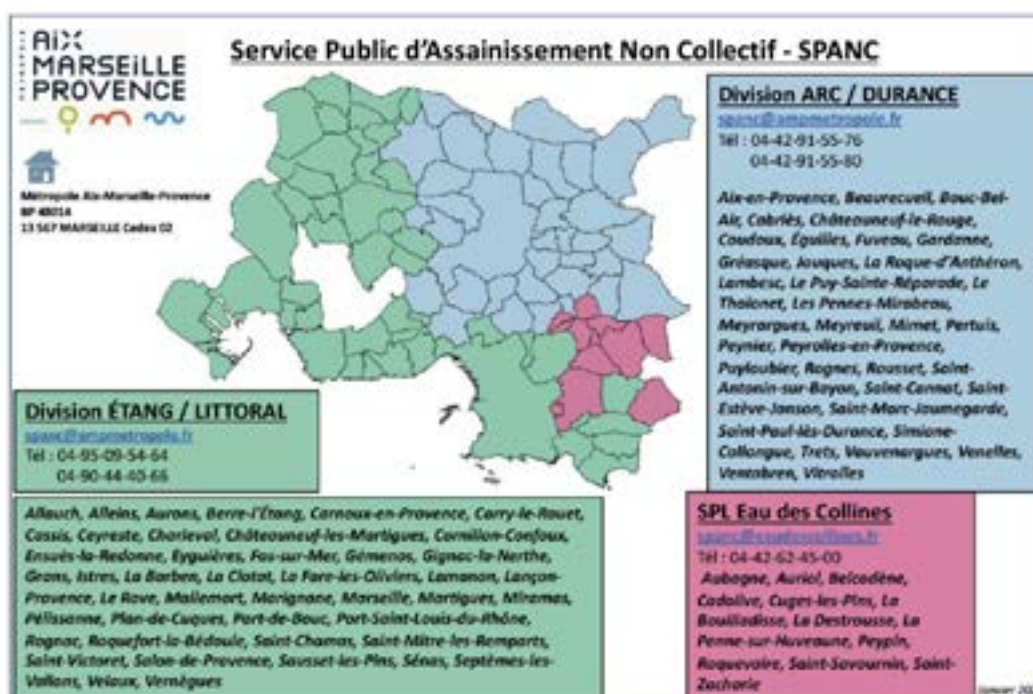
Accusé de réception en préfecture 013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE Date de réception préfecture : 04/12/2024
--

Le comité syndical vote les délibérations, les budgets et les comptes administratifs ; approuve les projets d'investissements ; autorise le président à conclure les marchés et traite toutes les questions en rapport avec ses compétences sur l'ensemble de son territoire.

Le SDL assure les travaux d'investissement ainsi que la gestion directe et l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement par l'intermédiaire de sa régie intercommunale, dotée d'une autonomie financière sans autonomie morale.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 Service public de l'assainissement non collectif métropolitain (SPANC) qui couvre 80 communes,
- 1 Société publique locale, la SPL l'Eau des Collines qui a en charge des contrôles sur 12 communes.



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

2. FAITS MARQUANTS

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

2. FAITS MARQUANTS

Une nouvelle station d'épuration à Fos-sur-Mer, performante et écologique

Les travaux ont commencé le 8 juin 2020, et la station a été inaugurée à Fos-sur-Mer le 24 mai 2023. Le choix s'est porté sur la construction d'une station d'épuration à la pointe des dernières technologies, utilisant le traitement membranaire par procédé biologique Aqua-RM®.

La toiture du bâtiment d'exploitation a été équipée avec des panneaux photovoltaïques. L'esprit architectural rappelle l'origine de la région, les marais, les roselières tout en restant sobre. Il a été réalisé avec l'emploi de techniques de construction novatrices : par hydrogommage.

Montant de l'opération :

- Montant travaux 13,97 M€ HT
- Montant global 14,65 M€ HT (y compris études préalables et sondages)
- Subvention agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) : 0,7 M€
- Fonds de concours de la Ville de Fos-sur-Mer : 1,6 M€



Une nouvelle station d'épuration à La Fare-les-Oliviers

Inauguration le 15 septembre 2023.

Le choix s'est porté sur la construction d'une station d'épuration de type boues activées à aération prolongée, amélioré d'un traitement physico-chimique du phosphore et d'une filtration de finition, faisant office de traitement tertiaire. Les eaux traitées rejoignent l'Arc via un fossé végétalisé.

Le traitement paysager emploie des essences méditerranéennes. Le système de goutte à goutte mis en place pour l'arrosage des haies est alimenté par les eaux traitées.

Montant du marché travaux station et réseau de transfert : 5,2 M€ TTC avec :

Subvention agence de l'eau RMC (STEP + Réseau de transfert) : 1,35 M€

Subvention Département : 0,54 M€



Mise en œuvre d'un dispositif d'accès aux besoins fondamentaux en eau et assainissement dans les squats et bidonvilles

L'accès à l'eau représente le 1^{er} maillon pour encourager les trajectoires d'insertion des personnes et la résorption des sites d'habitats précaires.

En 2023, dans le cadre du Plan pauvreté contracté avec l'État, 200 000 € de subventions ont été allouées par la Métropole à deux associations : Solidarités International et Just, pour améliorer et sécuriser l'accès à l'eau et l'assainissement des populations en grande précarité vivant dans des squats et bidonvilles à Marseille.

Les dispositifs installés ont bénéficié à environ 700 personnes dont 200 enfants répartis sur 29 sites.

Ce dispositif représente une réelle innovation sociale au niveau national.



Cuges-les-Pins, Aubagne, La Penne-sur-Huveaune : fin du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau

Le déploiement de la télérelève s'est poursuivi sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins. L'année 2023 a été marquée par l'acquisition d'un nouveau logiciel de supervision (FluksAqua) dédié au suivi de la sectorisation et qui permet de faciliter l'exploitation par la SPL l'Eau des Collines de ces données par secteur.

En 2023, 8200 compteurs ont ainsi été renouvelés sur Aubagne, 2000 sur La Penne-sur-Huveaune et 2100 sur Cuges-les-Pins, soit la réalisation de 95% du déploiement à fin 2023 avec un premier passage effectué sur toutes les installations.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Conférence des maires : face à la sécheresse, la Métropole agit et innove pour préserver la ressource en eau



La Touloubre - Saint-Chamas



L'Huveaune - Roquevaire



L'Arc - Moulin de l'Arc - Trets

Depuis plusieurs années, le territoire métropolitain subit une situation de sécheresse prolongée avec, notamment, un épisode particulièrement intense et sans précédent en 2022. Les cours d'eau les plus impactés -L'Arc, l'Huveaune, les Ayalades et la Touloubre amont- ont connu des situations d'alerte, voire de crise sur tout ou partie de leur linéaire.

Dans ce contexte national préoccupant, la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous l'impulsion de sa présidente, Martine Vassal, a réuni le 2 février 2023 les maires des communes du territoire afin de :

- mettre en discussion le partage de l'eau et faciliter l'interaction les différents acteurs (eau potable, agriculture, industries) ;
- proposer des scénarios aux élus et décideurs afin d'anticiper le manque d'eau et de prendre des décisions plusieurs mois avant une éventuelle crise ;
- permettre aux élus de disposer de leviers d'actions (économie d'eau, travaux de modernisation des canaux existants, optimisation de l'irrigation, baisse des débits) ;
- structurer les propositions politiques.

Actions de communication

Mars 2023 :

- Solidarité internationale : le jeudi 30 mars 2023, au siège de la Métropole, au Pharo, a été inaugurée une exposition photographique baptisée « Veine de vie ». Ce reportage témoigne du travail accompli par l'association humanitaire eauSoleil-PACA pour installer un réseau d'eau potable dans un village de brousse d'Ampohibé, à Madagascar. Ce projet a été en partie financé par la Métropole en partenariat avec l'agence de l'eau à hauteur respectivement de 24 500€ et 48 821 €.
- Reportages sur la Journée mondiale de l'eau (recherche de fuite, installation de canalisations...)

Mai 2023 :

- Le forum Europe-Afrique des 15 et 16 mai 2023, organisé par *La Tribune* et *La Tribune Afrique* avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, ouvre un espace privilégié de débats et d'échanges pour renforcer la coopération entre les deux continents. Ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre de la première Quinzaine Europe-Afrique, organisée jusqu'au 22 mai par la Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône.

Juin 2023 :

- Campagne bons gestes (sécheresse eau)

Septembre 2023 :

- Journées européennes du patrimoine : visite des stations d'épuration de La Ciotat, d'Éguilles et de Châteauneuf-les-Martigues, visite guidée du bassin de Saint-Christophe à la Roque-d'Anthéron

Novembre 2023 :

- Salon Cycl'eau Arena-Aix : la Métropole était présente au « Village des partenaire » du salon professionnel Cycl'eau qui, deux jours durant, a réuni 70 acteurs institutionnels, entreprises et acteurs engagés pour la gestion et la préservation de la ressource.

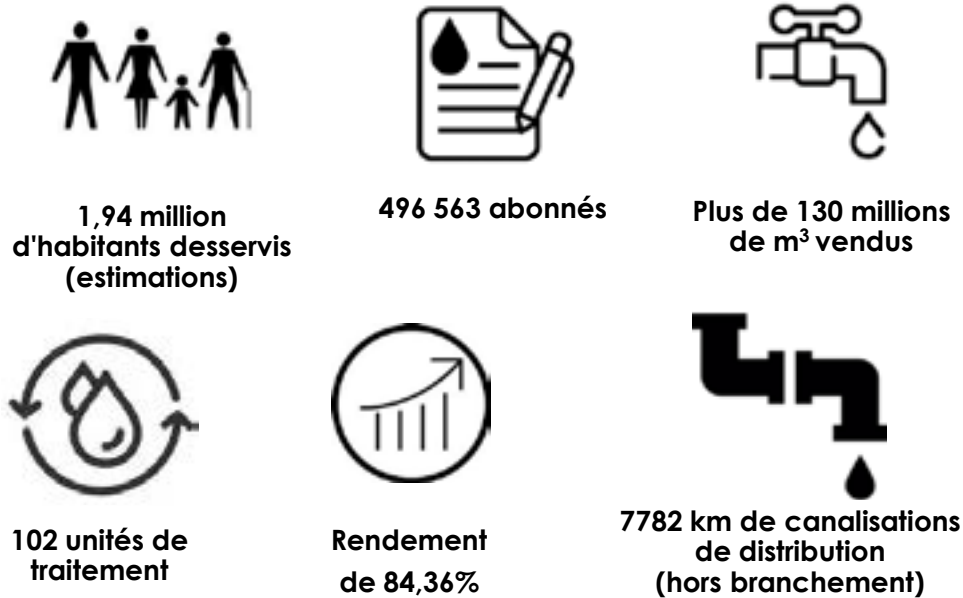
Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

3.1. Les chiffres clés de l'année 2023



3.2. Le patrimoine du service

3.2.1. L'adduction et les ressources

Le canal de Marseille et ses ouvrages annexes

De tout temps, la gestion de l'eau a été une question sensible en Provence. Cette rareté faisait dire « *Eici, l'aigo es d'or* »* (« *ici l'eau c'est de l'or* »). Le manque d'eau et les problèmes d'hygiène expliquent les graves épidémies qui ont perduré jusqu'à la fin du XIX^e siècle, comme la peste en 1347 et 1720, et le choléra en 1834 et 1884.

Dès la Renaissance, plusieurs projets, sans lendemain, visent à amener l'eau des montagnes au littoral provençal. En 1838, le maire de Marseille, Maximin Consolat, décide de réaliser un canal détournant vers Marseille une partie des eaux de la Durance issue des glaciers alpins. La loi du 4 juillet 1838 autorise les travaux. L'eau arrive dans Marseille le 19 novembre 1849.

Aujourd'hui, le canal de Marseille s'étend sur 177 km.

Il compte 2 barrages, celui de Saint-Christophe et celui de Réaltor, qui ont été construits pour réguler les eaux de la Durance.

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à 23 aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées, en brique ou en béton.

*La Provence : « *Eici l'aigo es d'or* » de *Vautravers Constant*, journaliste et écrivain marseillais, cofondateur de l'École de journalisme de Marseille.

La Métropole Aix-Marseille-Provence effectue les travaux de réhabilitation structurels du canal et de ses aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge.

C'est la Société Eau de Marseille Métropole délégataire de la Métropole, qui a en charge l'entretien du canal et de ses ouvrages.



Le canal de Martigues

L'eau de la Durance alimente Martigues nord et Saint-Mitre-les-Remparts par le canal de Martigues. Elle est ensuite potabilisée à l'usine du Ranquet, située sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts.

C'est la Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Territoire du Pays de Martigues (REAPM) qui a en charge l'exploitation de cet ouvrage.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource



Plus de 80 % des eaux sont issues des eaux superficielles.
Les eaux souterraines sont prélevées dans 47 forages, sources ou puits.

En 2023, la Métropole a prélevé 220 millions de m³ d'eau contre 242 millions de m³ en 2022.
Cette baisse notable s'inscrit dans le cadre de la politique d'économie de la ressource.

Les achats et ventes d'eau

La Métropole Aix-Marseille-Provence achète de l'eau :

- traitée :
 - à la Société du Canal de Provence ;
 - au Grand port maritime de Marseille.
- brute :
 - à la Société du Canal de Provence ;
 - à l'ASA Compagnie de Craonne.

Par ailleurs, la Métropole vend, par convention, de l'eau traitée à :

- la commune de Saint-Cyr-sur-Mer (Métropole Toulon Provence Méditerranée) ;
- au Grand Port Maritime de Marseille.

La sécurisation de la ressource

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Quarante communes de la métropole sont complètement sécurisées, 8 communes sont partiellement sécurisées et 44 communes ne sont actuellement pas sécurisées (et disposent d'une seule ressource).

Le schéma directeur métropolitain de l'eau potable étudie les possibilités de sécurisation pour l'ensemble des communes.

3.2.2. La production

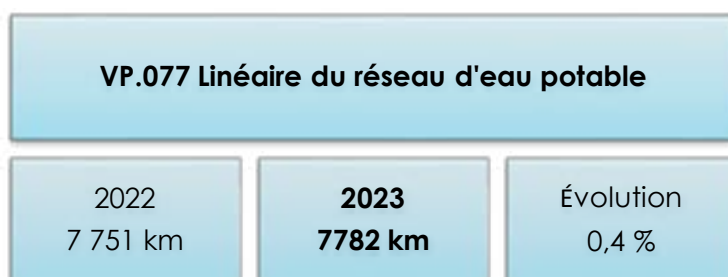
102 unités de traitement pour la potabilisation permettent de produire 155 millions de m³ d'eau potable par an.

3.2.3. Le stockage

398 réservoirs d'une capacité globale de 561 127 m³ assurent la desserte en eau potable des usagers de la métropole.

3.2.4. Le réseau de distribution

En 2023, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 7782 km.



Le linéaire de réseau est en augmentation de 0,4 % par rapport à l'année 2022.

3.3. La gestion des déchets

Les services de l'eau de la Métropole s'inscrivent dans une politique de tri et de valorisation des déchets. Par exemple, pour le service de l'eau gérant également le canal de Marseille 2 271,5 tonnes de déchets ont été triés et valorisés sur 2 281,1 tonnes en 2023. Le taux de tri et de valorisation des déchets s'établit à 99,6 % en 2023.

3.4. La qualité de l'eau

L'établissement des périmètres de protection des captages

En 2023, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 43,48%.



Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement.

Au niveau national, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 77 %¹.

Des procédures sont en cours et permettront d'améliorer l'indice d'avancement de la protection des ressources en eau du territoire métropolitain, avec notamment la procédure d'établissement des périmètres de protection du canal de Marseille.

Les analyses et contrôles périodiques

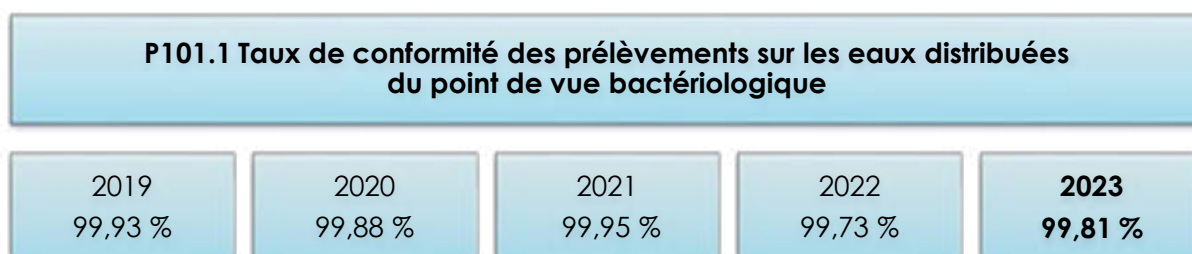
Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par les exploitants dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées.

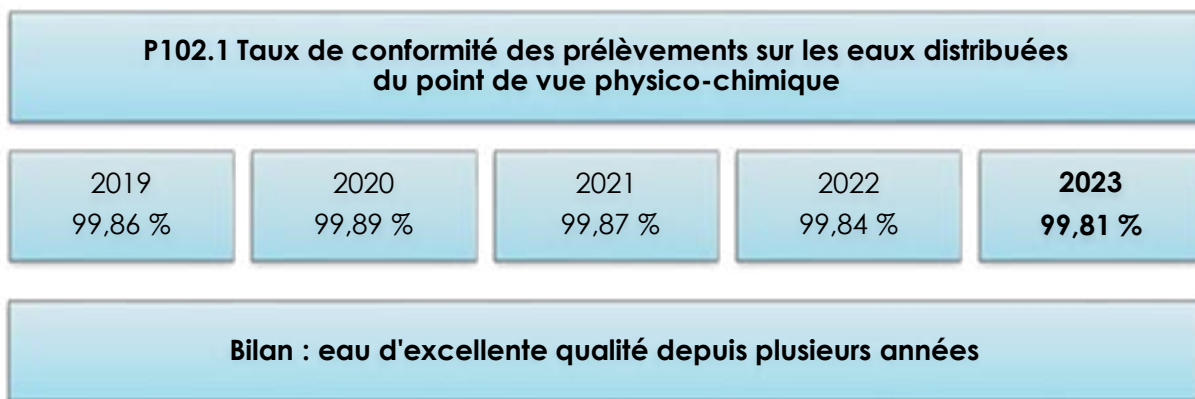
L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet du ministère de la Santé et de la Prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



Ces analyses permettent le calcul de deux taux de conformité.



¹ Toutes les valeurs nationales présentées dans ce rapport sont issues du rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de juin 2024 - Panorama des services et de leur performance en 2022.

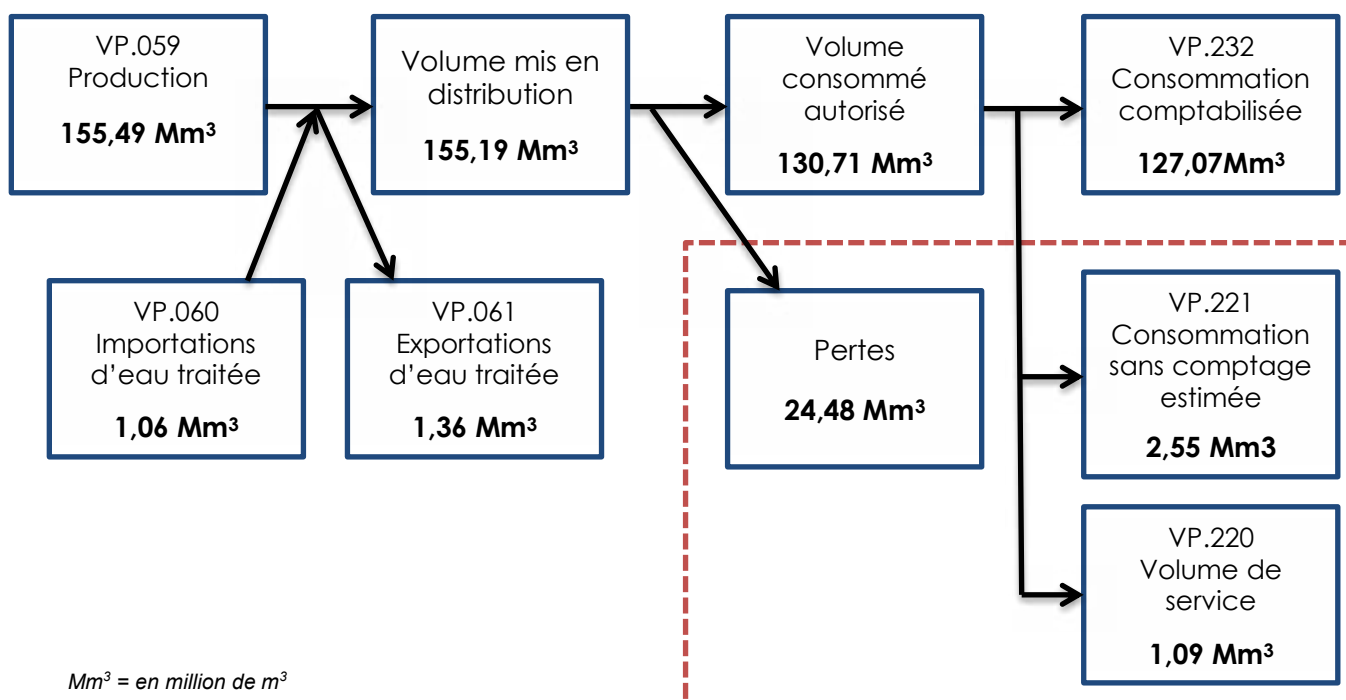


Les taux de conformité sont relativement stables depuis 2019 et au-dessus des taux nationaux (98,5 % pour la conformité microbiologique de l'eau au robinet et 98,8 % pour la conformité physico-chimique de l'eau au robinet).

3.5. La distribution

3.5.1. Le rendement

Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros (importations) diminuée du volume vendu en gros (exportations) ;

- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Les volumes importés et exportés pris en compte sont ceux transitant depuis ou vers des services extérieurs au territoire métropolitain.

La performance du réseau

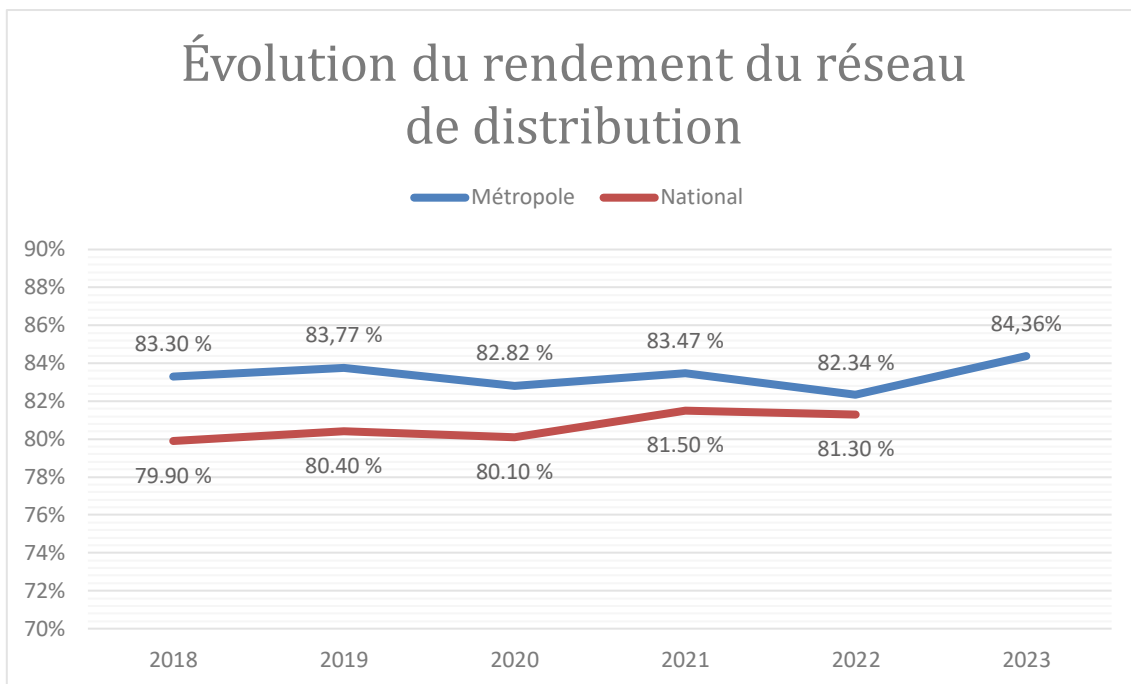
Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. On peut le qualifier de bon à l'échelle du territoire métropolitain avec des secteurs identifiés qui nécessitent des actions.

En 2023, le rendement du réseau est de **84,36 %**.

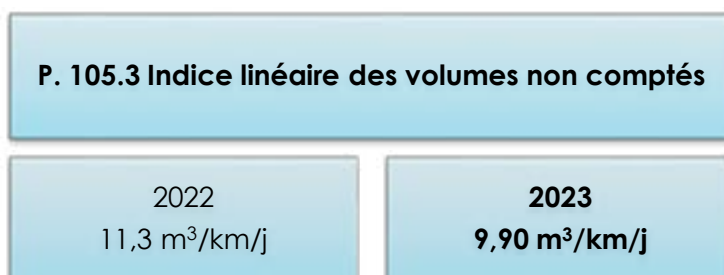


Le rendement du réseau est en nette augmentation par rapport à l'année 2022 et reste toujours au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 81,3%. La Métropole a engagé des travaux importants de renouvellement et de lutte contre les fuites, notamment sur les communes dont le rendement du réseau est inférieur aux seuils fixés par décret (Plan d'action rendement voté en décembre 2023 : Jouques, Rognes et Port-de-Bouc).



L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

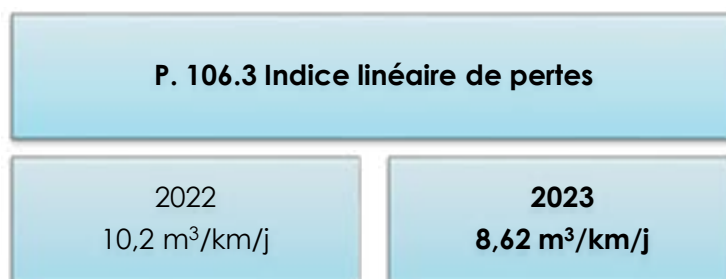
En 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 9,90 m³/km/jour.



Au niveau national, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,3 m³/km/j. La densité de population raccordée au réseau (caractère urbain du service) explique que l'indicateur métropolitain est supérieur à l'indicateur national.

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

En 2023, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 8,62 m³/km/jour.



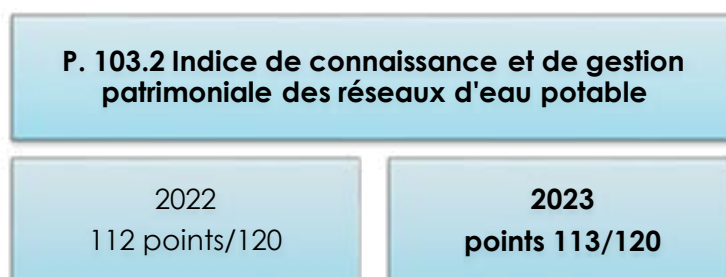
Au niveau national, l'indice linéaire de pertes est de 3,7 m³/km/j. La densité de population raccordée au réseau (caractère urbain du service) explique que l'indicateur métropolitain est supérieur à l'indicateur national.

3.5.2. La gestion patrimoniale

La connaissance du patrimoine

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 113 points.



Il est nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 103 points.

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour améliorer le rendement :

- Renouvellement des conduites et branchements,
- Régulation de pression,
- Sectorisation,
- Fiabilité du comptage,
- Recherche de fuites,
- Maîtrise de l'usage de l'eau sur la voie publique,
- Évolution des outils métiers.

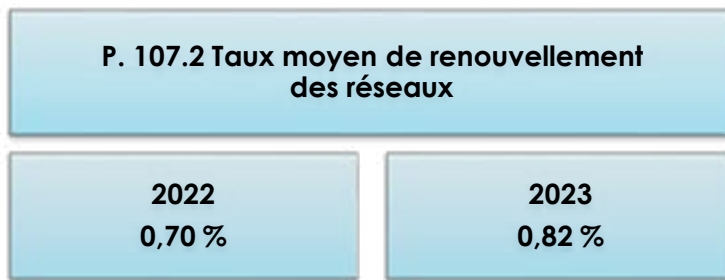
Le renouvellement des réseaux

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

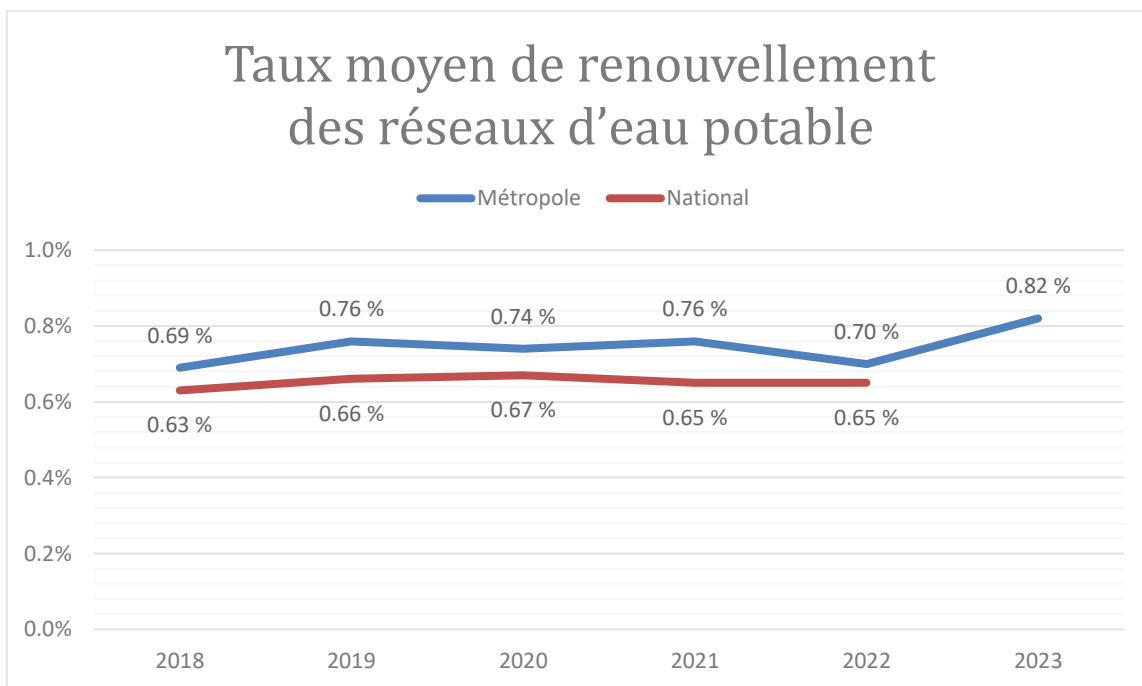
En 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,82 %.

Rapport annuel eau et assainissement 2023 / Métropole Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024



Le taux moyen de renouvellement des réseaux de du territoire métropolitain est en hausse par rapport à 2022, et il reste supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,65 %.



3.6. La gestion financière

3.6.1. Le taux d'impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service évalue l'efficacité des mesures de recouvrement.

En 2023, le taux d'impayés sur les factures d'eau est de 2,62 %. Il est en baisse par rapport à 2022 mais reste plus élevé que la moyenne nationale qui se situe à 1,90 %.

P. 154.0 Taux moyen d'impayés sur les factures d'eau	
2022 2,97 %	2023 2,62 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes » interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ses factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

3.6.2. Les dégrèvements

Les dégrèvements au titre de la loi Warsmann

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Quelques chiffres :

	SEMM	REPA	REAPM	SPL	APE	IOP
Volumes écrêtés (en m³)	324 829	60 723	66 731	106 772	NR	167 279
Nbre d'abonnés concernés	715	128	173	168	434	381
Montant des dégrèvements	563 k€	94 k€	30 k€	202 k€	379 k€	NR

Les autres dégrèvements

En plus du dispositif prévu par la « loi Warsmann », la Métropole a prévu des modalités d'écrêtement (cas d'incendie). Ces modalités sont précisées dans la délibération TCM 004-8709/20/CM du 15 octobre 2020.

3.6.3. Les données financières du service

Les budgets annexes eau sur l'ensemble du territoire métropolitain sont globalement en bonne santé financière.

L'état de la dette

Au 31 décembre 2023, la durée d'extinction de la dette est de 2,72 années (contre 2,39 en 2022). Elle est inférieure à la moyenne nationale de 3 années.



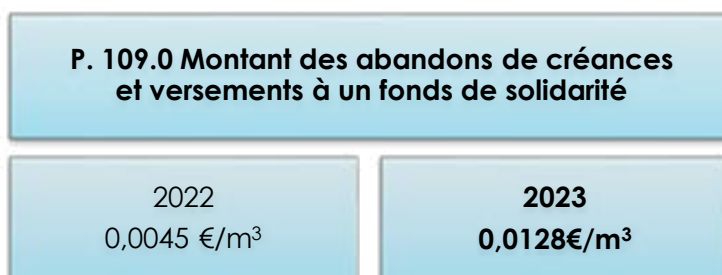
3.6.4. Les contributions à un fonds de solidarité

La Métropole Aix-Marseille-Provence a versé plus d'1,6 M€ à des fonds de solidarité en 2023.

Dans la conjoncture actuelle marquée par une précarité grandissante, des fonds ont été largement mobilisés pour l'aide aux plus démunis (aides CCAS, copropriétés en difficulté, squats et bidonvilles).

Le détail des contributions à ce fonds est exposé à l'article 6.2.2 « Fonds de solidarité ».

Ainsi, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité représente 0,0128€ par m³, en nette progression par rapport à 2022 et très largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,007 €/m³.



3.7. Les études et travaux

La Métropole engage chaque année un programme ambitieux de travaux structurants et d'études, et confie à ses exploitants certains travaux. En 2023, le montant total des investissements s'élève à plus de **75,1 M€** (Métropole, 36,9 M€ et 38,2 M€ engagés par les exploitants)

3.7.1. Les études de la Métropole

Les principales études en cours, en 2023, sont les suivantes :

- Pompage essais du forage à Roquevaire ;
- Schéma directeur du SIBAM ;

- Étude de la construction d'un réservoir d'eau potable de 1 500 m³, et réseaux associés – Cassis ;
- Étude de la création de postes de chloration relais sur le réseau de distribution de Marseille ;
- Étude de la sécurisation des opérations de délimonage du bassin d'eau brute de Saint-Christophe ;
- Étude du raccordement du réseau de transport d'eau filtrée ouest Marseille au réservoir de Sausset village ;
- Étude de la sécurisation de l'alimentation en eau brute de l'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe, à Marseille ;
- Études de la modernisation et de la sécurisation du complexe de production d'eau potable du Vallon Dol, à Marseille 14^e arrondissement,
- Poursuite de l'étude du schéma directeur métropolitain de l'alimentation en eau potable avec définition des différents scénarios de sécurisation des systèmes depuis la ressource jusqu'à la production ;
- Étude de modernisation et d'extension de l'usine de production des Giraudets sur la commune des Pennes-Mirabeau, avec intégration de l'usine Chabal ;
- Étude de modernisation de l'usine de production de Sainte-Marthe (Marseille).

3.7.2. Les travaux neufs

Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Elle assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de travaux structurants et d'équipements nouveaux.

Les principaux travaux neufs réalisés en 2023 sont les suivants :

- Réseaux : Réalisation de plus de 21 km d'extension de canalisations
- Mise en sécurité de la galerie de la Batarelle :

La galerie de la Batarelle (longueur 1 000 ml / diamètre 7 m) est une infrastructure du canal de Marseille.

Elle a été excavée dans les années 1970 en méthode traditionnelle, à l'explosif et sans soutènement. Les microfracturations de surface, en voute, entraînent des chutes de cailloux faisant peser un risque sur les biens et les personnes. Depuis 2016, la galerie est consignée, tout en assurant sa fonction de galerie technique pour des réseaux de transfert d'eau brute d'eau potable. Après la réalisation de campagne de dépollution pyrotechnique, d'études géotechniques et de conception, la galerie a été sécurisée selon des profils divers à base de cintres acier, treillis, béton projeté et complexe drainant.

Montant d'opération 10 M€HT

Travaux achevés en février 2024



Pose des treillis pour soutènements

- Équipement du forage des Chénerilles : essais de pompage – Le Puy-Sainte-Réparate
- Retubage du captage et nettoyage du captage alternatif EDF à Peyrolles-en-Provence
- Fin du chantier de restructuration des réseaux d'eau potable des quartiers de Saint-Pierre et Saint-Julien, à Martigues. Ce chantier, a permis de renouveler environ 16 km de canalisations vétustes et ainsi économiser environ 250 000 m³ par an.
- Poursuite du chantier de renouvellement des réseaux vétustes et fuyards du quartier de la Lèqe à Port-de-Bouc, soit 1,1 km. Ce chantier sera terminé à la fin du premier trimestre 2024.
- Travaux de chemisage des canalisations pour un montant global de 587 k€.

Ces travaux, subventionnés à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau, ont permis de consolider 1,6 km de canalisations sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

- Confortement de la dérivation du canal de Marseille Camoin-Aubagne, sur le tronçon Fabres/Vidale à Marseille 11^e.

La dérivation Camoin-Aubagne chemine à flanc de colline, dans le massif forestier du Garlaban. Le tronçon du canal, situé entre les souterrains des Fabres et de la Vidale, est fondé sur des sols argileux de mauvaise tenue sensible à l'eau. Ce tronçon était affecté par de nombreux désordres risquant d'entraîner la rupture de l'adduction et d'impacter les zones urbanisées denses en contrebas.

Les travaux ont consisté à sécuriser définitivement le tronçon par une buse PRV DN1500 autoporteuse sur 550 ml fondée sur micropieux.

Montant de l'opération : 2 M€ HT
Travaux achevés en mars 2024



Mise à sec du tronçon et atelier de micropieux

À la charge des exploitants

Les principaux travaux neufs réalisés par les exploitants sont les suivants :

- Réseaux : réalisation de plus de 7 km d'extension de canalisations
- Installation de la ferme photovoltaïque STEP La Roque-d'Anthéron (290 m²/148 panneaux)
- Mise en place de la télérelève sur Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins
- Forage d'exploration de Puyricard à Cuges-les-Pins qui a permis la découverte d'une nouvelle ressource productive qui permettra une réelle sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Cuges-les-Pins en cas de sécheresse. Objectif : mise en exploitation pour 2024
- Fin du chantier de réhabilitation et automatisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis :

Création de 4 filtres à sable ouverts en lieu et place des filtres existants, et d'une nouvelle galerie technique avec automatisation du fonctionnement global pour optimiser la production et réduire les pertes en eau.

Montant final des travaux : 1 832 079,43 € HT

Durée des travaux : 20 mois

Démarrage des travaux le 04/10/202. Fin des travaux le 03/06/2023.



Ancien filtres / nouveaux filtres – Usine de production d'eau potable de Cassis

- Projet de sécurisation en eau potable du quartier dit de La Chevalière – Aix-en-Provence :

Dans le cadre de l'urbanisation croissante et afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de ce secteur, la régie a lancé, en 2023, un projet d'extension du réseau d'eau potable entre la RD7n (Célony) et l'échangeur des pompiers RN296 (impasse des Dapalis). À terme, le quartier de La Chevalière sera desservi par l'usine de Puy du Roy. Cette opération permettra aussi d'augmenter la pression de service dans cette zone. Compte tenu de l'importance du financement de cette opération, les travaux ont été découpés en plusieurs phases pour un linéaire total proche de 2,3 km de conduites d'eau potable.

Au 31/12/2023 : 1460 ml de conduite Ø 300 et Ø 200 ont été réalisés.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

3.7.3. Les travaux de réhabilitation et de renouvellement

Sous-maitrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement réalisés en 2023 par la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Réseaux : renouvellement de près de 23 km
- Réhabilitation d'une partie du canal de Martigues (eau brute)
- Usine de Saint-Barnabé, à Marseille : reprise de l'étanchéité du réservoir 7 000 m³ d'eau filtrée pour la pose de panneaux photovoltaïques (en attente). Les travaux se sont finalisés au mois de mars
- Usine de Valtrède : travaux de sécurisation et de mise en conformité des ouvrages
- Fin de la restauration de l'aqueduc de Roquefavour. Depuis juin 2020, l'aqueduc de Roquefavour a fait l'objet d'un chantier exceptionnel qui a duré près de 44 mois, dans le but de stopper sa dégradation naturelle et de sécuriser l'édifice. Dans un premier temps, les désordres observés sur l'aqueduc menaçaient son fonctionnement et l'application de sa mission première : le transport d'eau brute vers l'agglomération de Marseille. À terme, c'est toute la tenue structurelle des ouvrages hydrauliques situés sur les tabliers supérieurs qui est grandement fragilisée. Par ailleurs, les chutes de pierres menaçaient la route départementale ainsi que la voie ferrée qui relie Aix-en-Provence à Rognac, que l'aqueduc surplombe. Des pierres étaient régulièrement retrouvées en pied de l'aqueduc et des opérations de purges pour sécuriser les voies ont été réalisées sans offrir de solution pérenne. Il s'agit de travaux structurels avec le remplacement de certains blocs de pierre trop abîmés, le traitement de ceux encore en assez bon état, et un travail d'étanchéité avec la protection des tabliers (parties plates sous les arches) des eaux de ruissellement. Le sommet de l'aqueduc, qui accueille le conduit où transite l'eau, a également été repris et étanchéifié. Le montant du projet s'élève à 16,8 millions d'euros HT, financé à 60 % par le budget annexe de l'eau, le solde du financement étant assuré par une subvention de l'État (Direction régionale des affaires culturelles) au titre des monuments historiques pour 2,9 M€, et par l'agence de l'eau pour 3,5 M€.





À la charge des exploitants

Les exploitants réalisent des travaux de renouvellement des équipements et d'ouvrages, en fonction de leurs obligations contractuelles.

Les principaux projets réalisés en 2023 sont les suivants :

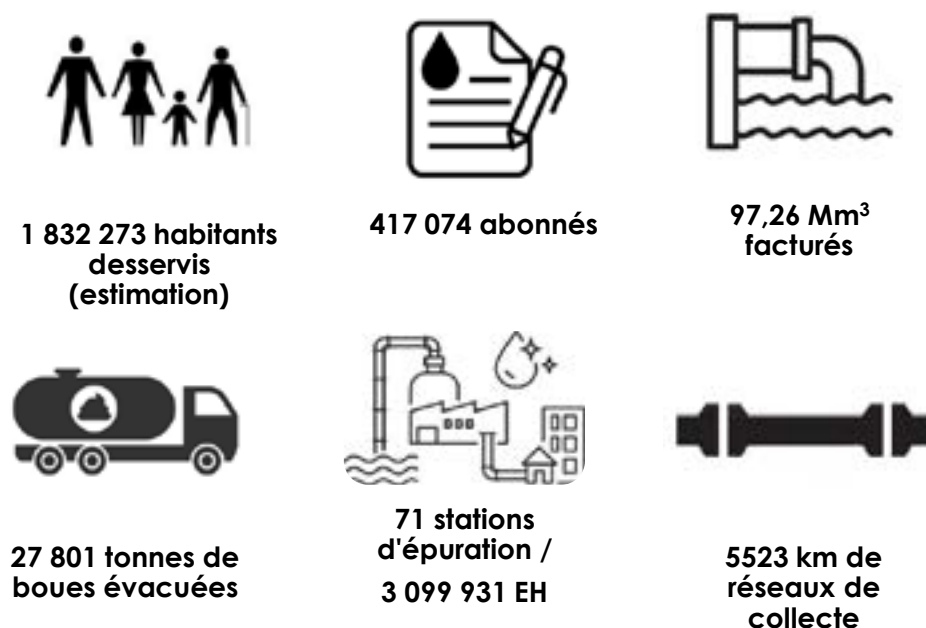
- Réseaux : renouvellement de près de 40 km
- Renouvellement plus de 16 000 compteurs

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

4.1. Les chiffres clés de l'année 2023



4.2. Le patrimoine du service

4.2.1. La collecte

En 2023, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de **5523** km.

VP.077 Linéaire de réseau d'assainissement		
2022 5466 km	2023 5523 km	Évolution +1,04 %

Le linéaire de réseau 2023 est en augmentation de 1,04 % par rapport à l'année 2022. Il comporte 444 km de réseau unitaire et 5079 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

4.2.2. Le traitement

En 2023, les 71 unités de traitement d'une capacité nominale totale de plus de 3 millions EH, ont permis de traiter plus de 117 millions de mètres cubes d'eaux usées.

4.3. Le réseau de collecte

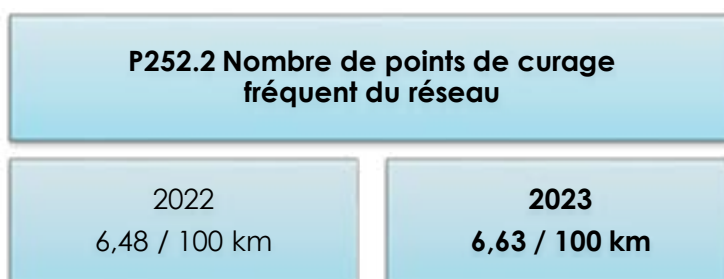
Le bilan de l'exploitation

Diagnostic permanent : le diagnostic permanent est un outil de connaissance du fonctionnement réel du réseau qui vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, au regard d'enjeux environnementaux et sanitaires.

Sa mise en œuvre a été rendue obligatoire par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 10 000 équivalents-habitants depuis 2020.

La communication vers les autorités administratives s'effectue au travers du manuel d'autosurveillance qui décrit le diagnostic permanent mis en place et du bilan annuel de fonctionnement qui intègre les éléments du diagnostic du système d'assainissement (démarche, données issues de ce diagnostic et actions entreprises ou à entreprendre pour répondre aux éventuels dysfonctionnements constatés).

En 2023, le nombre de points de curage fréquent du réseau est de 6,63 /100 km.



L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

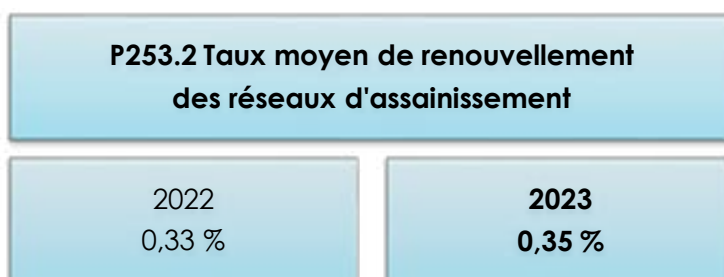
Le nombre de points de curage est en légère hausse par rapport à 2022 et reste au-dessus de la moyenne nationale de 4,6 / 100 km.

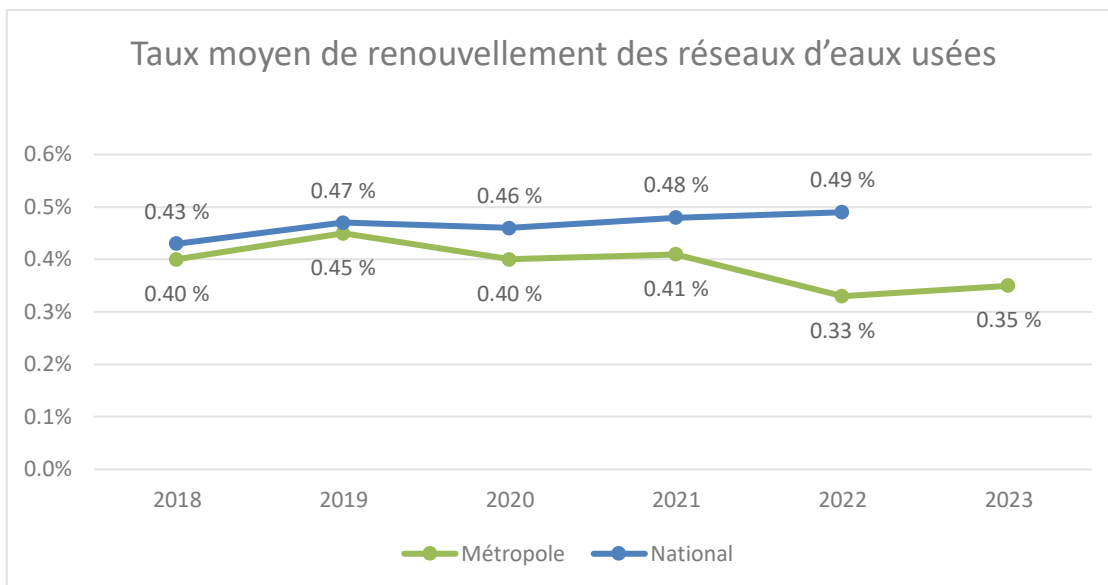
La gestion patrimoniale du réseau de collecte

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

En 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,35 %.

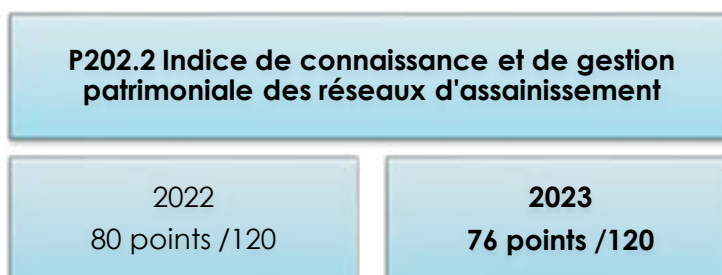
Il est en légère hausse par rapport à 2022 mais reste inférieur à la moyenne nationale qui est de 0,49 %.





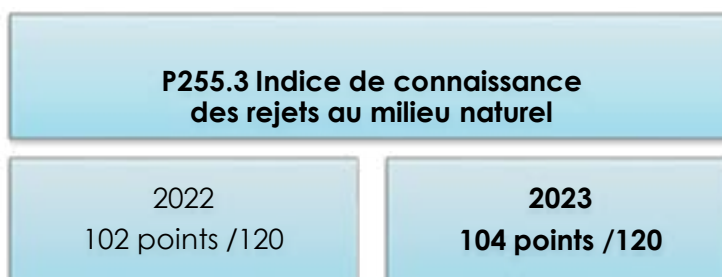
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement.

Cet indice est de 76 points sur 120 en 2023 ; il est en légère baisse par rapport à 2022 mais reste très supérieur à la moyenne nationale qui est de 67 points /120. Il tend toutefois à s'améliorer grâce aux actions suivantes : missions d'enquêtes et récolement de réseaux, amélioration de la cartographie, du SIG...



L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Cet indicateur est de 104 points sur 120 en 2023. Il s'améliore et continue à être nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 86 points /120.



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

La gestion des eaux usées non domestiques

En 2023, le nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques est de 231.

D202.0 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques	
2022 246	2023 231

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques est en baisse par rapport à 2022, à cause du renouvellement administratif en cours de certains arrêtés.

L'état des lieux réalisé en 2022 sur l'opération collective des industriels a mis en évidence des difficultés de mise en œuvre sur certains secteurs (techniques, administratives, moyens humains...). La procédure métropolitaine est en cours d'harmonisation.

4.4. Les ouvrages d'épuration

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	
2022 * 96,6 %	2023 ** 97,8 %

* Au titre de l'année 2022, les conclusions de l'évaluation annuelle des conformités des systèmes d'assainissement de la préfecture ont permis d'établir la liste des 26 systèmes classés non conformes suivants : Marseille – Iles du Frioul, Auriol – Vallée de l'Huveaune, Cuges-les-Pins, Miramas – Saint-Chamas, Bouc-Bel-Air – Simiane, Rognac, Eyguières, Éguilles, Lançon chef-lieu, Saint-Cannat, Charleval, Alleins, Puyloubier, Cornillon-Confoux, Vernègues – Cazan, Beaurecueil, centre sportif de Cabriès, Aix-Pioline, Coudoux – Ventabren – Velaux, Fuveau – Gréasque, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Paul-lez-Durance, Châteauneuf-le-Rouge Gavotte, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Antonin-sur-Bayon et Martigues – Port-de-Bouc.

** Dans l'attente du jugement préfectoral

Ce taux est en progression en 2023 ; il est supérieur à la valeur nationale qui est de 96,6 %. Sur chacun de ces sites, des actions sont identifiées avec une mise en œuvre planifiée.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

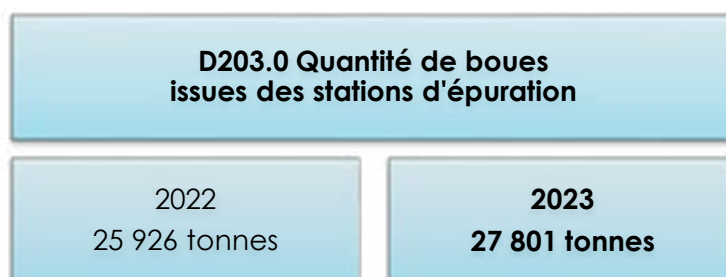
4.5. La gestion des déchets

La gestion des boues

L'élimination des boues est à la charge de l'exploitant dans le cadre de filières réglementaires agréées par l'agence de l'eau. À ce titre, il est notamment responsable du respect et du suivi des conventions, existantes ou à établir, relatives à l'élimination des boues.

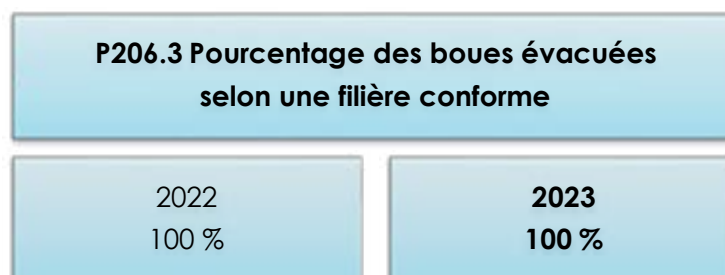
Les filières d'élimination des boues doivent tenir compte de la politique d'incitation financière de l'agence de l'eau en vigueur à la date d'effet du contrat, afin de faire bénéficier la Métropole de l'impact positif de ces filières sur la prime à l'épuration du système d'assainissement du territoire métropolitain.

En 2023, 27 801 tMS (tonnes de matières sèches) de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées.

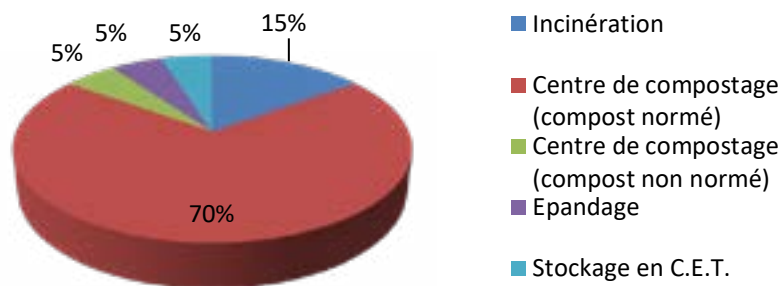


Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des stations d'épuration sont évacuées selon une filière conforme. Le taux est stable par rapport à 2022 et supérieur à la moyenne nationale de 99,7 %.



Filière de destination des boues



La majorité des boues est compostée dans le respect de la norme NFU 44-051.

La gestion des autres sous-produits

Les déchets des stations de traitement des eaux sont constitués de :

- refus de grilles ;
- sables extraits ;
- flottants qui sont évacués avec les refus de grilles.

Ces déchets sont évacués vers des C.E.T. (centre d'enfouissement technique) de classe II.

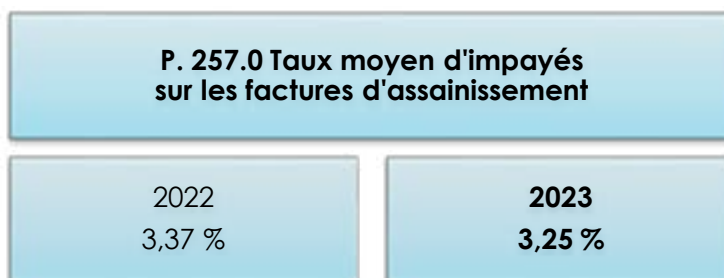
4.6. La gestion financière

4.6.1. Les volumes facturés

Les volumes facturés en 2023 sont de 97,3 Mm³.

4.6.2. Le taux d'impayés

En 2023, le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement est de 3,25 %. Il est en légère baisse par rapport à 2022 et se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 2,2 %.



4.6.3. Les données financières du service

L'état de la dette

Au 31 décembre 2023, la durée d'extinction de la dette est de 5,08 années (contre 3,87 en 2022) ; elle est supérieure à la moyenne nationale qui est de 4,7 années.

P. 256.2 Durée d'extinction de la dette au 31/12/2023 : 5,08 années

Recettes réelles 47,82 M€	Dépenses réelles 20,47 M€	Épargne brute 27,35 M€	Capital restant dû au 31/12/2023 139,04 M€
------------------------------	------------------------------	---------------------------	--

4.7. Les études et travaux

La Métropole engage chaque année un programme ambitieux de travaux structurants et d'études et confie à ses exploitants certains travaux. En 2023, le montant total des investissements s'élève à plus de **72,2 M€** (Métropole, 53,2 M€ et 19,0 M€ engagés par les exploitants)

4.7.1. Les études de la Métropole

Les principales études réalisées par la Métropole en 2023 sont les suivantes :

- Poursuite du schéma directeur métropolitain de l'assainissement avec la définition de différents scénarios permettant d'anticiper les évolutions réglementaires et d'anticiper « demain » : impact du changement climatique, réutilisation des eaux usées traitées (REUT), valorisation des boues d'épuration, réduction des gaz à effet de serre (GES) et économie circulaire ;
- Poursuite du schéma directeur du SIBAM ;
- Diagnostic RSDE Gémenos et Plan-de-Cuques ;
- Exécution du schéma directeur assainissement sur le Territoire de la REPA : l'objectif de cette étude est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de ses systèmes assainissement existants et à venir, dans le respect de la réglementation en vigueur et en cohérence avec la démarche métropolitaine ;
- Lancement d'une étude de faisabilité Nouvelle STEP Saint-Paul-lez-Durance : le système d'épuration des eaux usées de la commune de Saint-Paul-lez-Durance de type lagunaire ne permet plus de traiter les futurs rejets liés à l'évolution du PLUi. Une étude de faisabilité a été lancée en 2023. Elle permet de dimensionner la future STEP, d'aborder les contraintes techniques du site et de proposer différents types épuratoires, qui seront étudiés dans le cadre d'une étude d'impact et permettra de retenir un type de système d'épuration et de fixer la qualité du rejet ;
- Étude de faisabilité station d'épuration d'Éguilles ;
- Schéma directeur Salon, Pélassanne, Aurons, La Barben ;
- Analyse des modes de défaillance - Étude sécurisation (Pays d'Aix)
- Contrat de recherche et développement partagé entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université (AMU) relative à la présence et à l'impact de perturbateurs endocriniens dans les eaux usées :

Ce contrat, d'une durée de trois ans, comporte des campagnes de recherche des substances ayant un effet de perturbation endocrinienne et l'interprétation des données.

La participation financière de la Métropole s'élève à 526 664,00 € HT, sans les coûts internes de fonctionnement. En considérant la totalité des coûts (internes et participation financière) de la Métropole et de l'AMU, le montant total de l'étude s'élève à 1 496 973 € HT.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

4.7.2. Les travaux neufs

Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux neufs réalisés en 2023 sont les suivants :

- Réseaux : réalisation de plus de 22 km d'extension de canalisations ;
- Création d'un réseau DN400 avenue du 8-Mai-1945, à Marignane ;
- Création d'un limiteur de débit à la station d'épuration d'Ensuès-la-Redonne ;
- Lutte contre les odeurs grâce à la création de 20 postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium et d'un stockage relais :

L'hydrogène sulfuré (H_2S) peut s'accumuler dans le réseau d'assainissement. Il est responsable d'odeurs nauséabondes, de corrosion des tuyaux, et il est très dangereux à plus forte concentration. Il se forme en anaérobie par l'action de bactéries sulfato-réductrices.

L'apport de nitrate de calcium $Ca(NO_3)_2$ dans les eaux usées inhibe la formation d' H_2S en maintenant un état d'anoxie via l'oxygène lié présent dans les nitrates.

La création de postes d'injection de nitrate de calcium s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l' H_2S et les nuisances olfactives, dans le périmètre de collecte du réseau unitaire marseillais.

Montant d'opération 1 300 000 €HT

Travaux achevés en janvier 2024



Exemple de poste hors sol

À la charge des exploitants

Les principaux travaux neufs réalisés en 2023 par les exploitants sont les suivants :

- Mise en place de nouveaux équipements à la STEP de Cuges-les-Pins pour assurer la conformité des rejets ;
- Installation ferme photovoltaïque STEP La Roque-d'Anthéron (290 m²/148 panneaux).

4.7.3. Les travaux de réhabilitation et de renouvellement

Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement réalisés par la Métropole Aix-Marseille-Provence réalisés en 2023 sont les suivants :

- Réseaux : renouvellement de plus de 16 km de réseaux ;
- Restructuration des bâches du poste de relevage sous vide, à Marignane ;
- Divers travaux de dévoiement de réseaux à Carnoux et Carry ;
- Divers travaux de génie civil à la station d'épuration de Cassis, La Ciotat et Marignane ;
- Création d'antennes sanitaires de refoulement à Marseille et à Allauch.

À la charge des exploitants

Les exploitants réalisent des travaux de renouvellement d'équipements et d'ouvrages, en fonction de leurs obligations contractuelles.

Les principaux travaux de réhabilitation et de renouvellement réalisés en 2023 par les exploitants sont les suivants :

- Réseaux : renouvellement de plus de 13 km ;
- Renouvellement des équipements de la STEP d'Auriol.

5. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

5. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5.1. Les chiffres clés de l'année 2023



**148 240 habitants
desservis
(estimation)**



**3 564 contrôles
effectués en 2022**



**Taux de
conformité des
installations : 95 %**

L'année 2023 a été marquée par la création du SPANC métropolitain qui couvre 80 communes du territoire. La SPL l'Eau des Collines reste, quant-à elle, en charge des contrôles sur les 12 communes du Pays d'Aubagne.

La Métropole est désormais dotée d'un service unique dédié à l'assainissement non collectif, et un important travail a été mené sur l'harmonisation des pratiques et des outils dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu à nos usagers.

Par ailleurs, une délibération relative à l'approbation du règlement métropolitain du Service public d'assainissement non collectif a été approuvée lors de la séance du conseil de la Métropole du jeudi 7 décembre 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024. Une évolution de l'ancien règlement était en effet nécessaire afin de prendre en compte la réorganisation du service.

Cette modification a également permis de simplifier certaines dispositions comme le contenu des dossiers pour le contrôle de conception, ainsi que les modalités d'échanges entre le SPANC et ses usagers, notamment pour ce qui est de la transmission des dossiers et des rapports de visite.

Enfin, le dispositif de pénalités dans le cas de non-réalisation des travaux prescrits par le SPANC et/ou d'obstruction à l'accomplissement des missions du SPANC a été également revu dans un souci d'efficacité du service et d'égalité de traitement des usagers. Ces modifications n'ont pas impacté pas les tarifs appliqués aux administrés. Description du service.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Vérification du fonctionnement et de l'entretien dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de :
 - 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 EH,
 - 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 EH.
- Conseil aux usagers ;

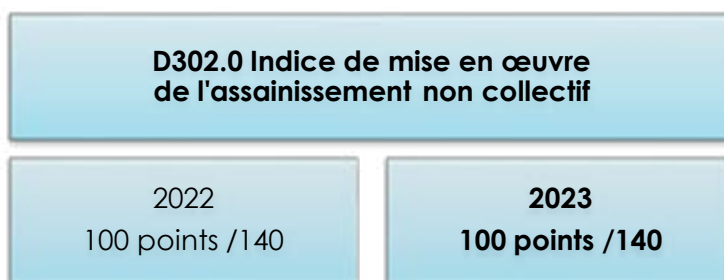
Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts, le SPANC effectue également les missions optionnelles suivantes :

- Entretien des installations ;
- Traitement des matières de vidange.

Ces missions optionnelles ne sont pas exercées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Par conséquent, elles ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif ci-après.

En 2023, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif est de 100 points /140. Il est supérieur à la moyenne nationale de 99,6 points/140.



	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif approuvée par une délibération	20	x	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	x	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	x	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	x	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer, à la demande du propriétaire, l'entretien des installations	10		x
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		x
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		x

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

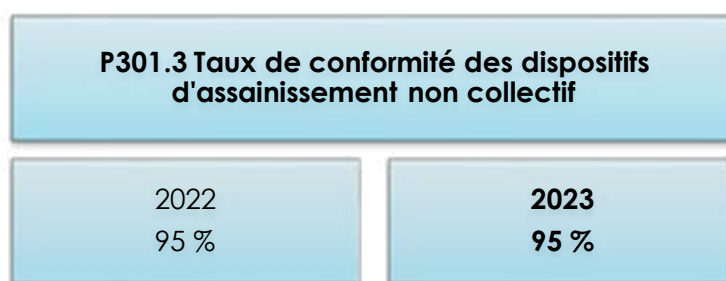
5.2.L'activité du service

Nombre de contrôles et diagnostics réalisés

Type de contrôle	2020	2021	2022	2023
Examen préalable de conception DC 332	655	905	911	791
Vérification de l'exécution DC 333	380	588	580	592
Vérification du fonctionnement et de l'entretien VP 334	1 882	2 754	1 926	2181

Conformité des installations

En 2023, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 95 %. Il est identique à celui de 2022 et très largement supérieur à la moyenne nationale de 62 %.



$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

5.3.Données financières du service

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle est variable selon l'ex-Territoire concerné.

Type de contrôle	Montant forfaitaire TTC
Examen préalable de conception DC 332	Entre 88 et 286 €
Vérification de l'exécution DC 333	Entre 110 et 396 €
Vérification du fonctionnement et de l'entretien VP 334	Entre 110 et 288 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU À L'USAGER

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU À L'USAGER

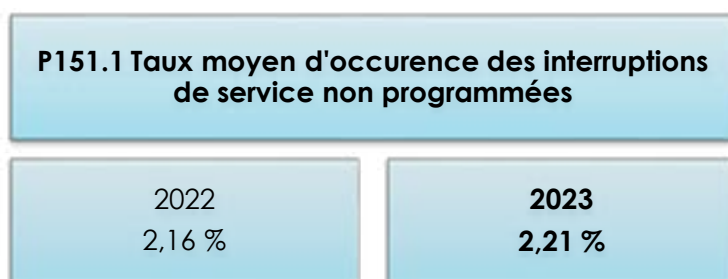
L'accueil clientèle

Les usagers peuvent contacter les services de l'eau via plusieurs moyens : accueil physique en agence, par téléphone, via Internet et par courrier. Cet accueil se modernise et prend en compte les évolutions de comportement des usagers (Internet, application mobile...) tout en évitant la fracture numérique et en conservant les accueils « traditionnels ».

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, des numéros d'astreintes sont disponibles 24h/24 et 7j/7 selon le lieu de résidence de l'utilisateur.

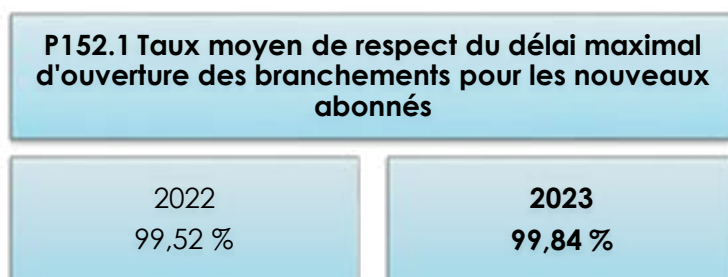
Les indicateurs de performance réglementaires d'eau potable

En 2023, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées est de 2,21 %. Il est en légère hausse par rapport à 2022 mais reste inférieur à la moyenne nationale qui est de 2,60 %.



Ces interruptions de service sont dues, en général, à des casses de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2023, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements est toujours très excellent : **99,84 %**.



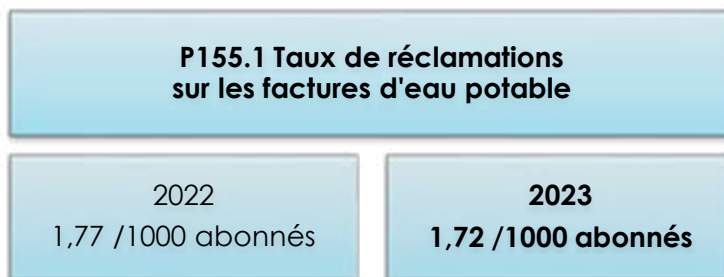
Ce délai est calculé à partir de la réception de la demande de l'utilisateur (par téléphone ou par écrit) jusqu'à son traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de 1 à 24 jours selon le mode de gestion.

En 2023, le taux de réclamations est de 1,72/1000 abonnés du service d'eau potable. Ce taux est en baisse par rapport à 2022, et il reste bien en-dessous de la moyenne nationale située à 2,9 /1000 abonnés (service eau potable).

Rapport annuel eau et assainissement 2023 / Métropole Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024



Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

L'ensemble de ces indicateurs réglementaires montre des résultats très satisfaisants, meilleurs que les résultats nationaux. La Métropole a souhaité par ailleurs mesurer la qualité du service rendu aux usagers avec une série d'indicateurs de performance complémentaires, sur les derniers contrats de délégation passés dont celui du périmètre de Marseille (délais de réponse aux courriers, délais de traitement des appels téléphoniques, délais d'intervention...) et a demandé qu'un baromètre de satisfaction soit réalisé annuellement. Les résultats sont excellents et montrent le haut niveau d'exigence imposé.

Les indicateurs de performance spécifiques et les mesures de satisfaction clientèle du contrat de DSP EAU du périmètre de Marseille

La Société Eau de Marseille Métropole, titulaire du contrat de DSP de l'eau qui couvre 16 communes de la métropole, dont Marseille, bénéficie de la **certification NF Service relation client**.

De plus, le contrat prévoit de mesurer les indicateurs spécifiques au service à l'utilisateur suivants :

	Valeur minimale	Valeur objectif	Valeur 2023
Délai de réponse à une demande d'information sur la qualité de l'eau	95,00 %	99,00 %	100 %
Prélèvement d'eau à la suite d'une réclamation client sous 24 h	95,00 %	99,00%	97,40 %
Taux de réponse aux courriers et mails dans un délai de 8 jours ouvrés	>90,00 %	> 97,00%	99,30 %
Temps moyen de décroché du centre service client	60 secondes	60 secondes	51 secondes
Taux d'appels non perdus	87,00 %	90,00 %	91,80 %
Rappel après message sur répondeur	95,00 %	98,00 %	99,60 %
Taux de respect du délai de 10 jours ouvrés pour les travaux de mise en eau des nouveaux abonnés	95,00 %	99,00 %	97,89 %

	Valeur minimale	Valeur objectif	Valeur 2023
Demande par téléphone d'abonnement et de résiliation prise en compte sous 1 jour ouvré	92,00 %	97,00 %	100,00 %

	Valeur minimale	Valeur objectif	Valeur 2023
Demande par téléphone d'abonnement et de résiliation prise en compte sous 1 jour ouvré	92,00 %	97,00 %	100,00 %
Délai de réalisation des branchements	95,00 %	98,00 %	98,62 %
Intervention en cas d'urgence (dont fuite)	98,00 %	100,00 %	98,22 %

Il ressort du baromètre de satisfaction des clients un indice de satisfaction global de **97,9 %** en 2023.

Les modes de relève

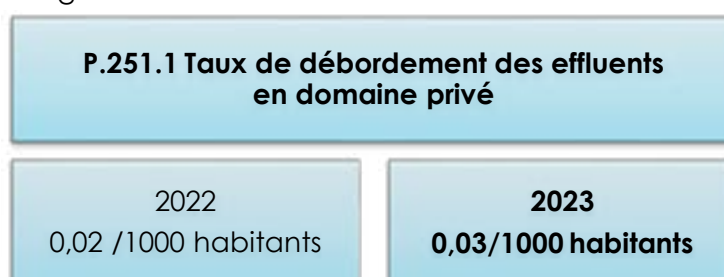
Sur le territoire métropolitain, il existe environ 479 000 compteurs dont la relève se fait selon 3 modes différents :

- La télérelève : environ 276 000 compteurs, soit 58 % du territoire métropolitain. La relève des consommations se fait à distance :
 - les compteurs sont équipés d'un module radio,
 - un boîtier, installé dans les parties communes, relève les index de consommation de chaque compteur
- Le boîtier communique ces index à l'exploitant du service pour traitement. Ce mode de relève permet de responsabiliser l'utilisateur par rapport à sa consommation d'eau et de détecter au plus tôt les fuites.
- La radiorelève : environ 119 000 compteurs, soit 25 % du territoire métropolitain. La relève est effectuée par les agents en passant dans la rue, sans devoir entrer dans la propriété. Les factures d'eau peuvent ainsi être établies sur la base d'index relevés et donc de la consommation réelle des logements. La relève peut être plus rapide et plus régulière, ce qui permet d'avoir une vigilance sur les fuites d'eau.
- La relève manuelle : environ 84 000 compteurs, soit 17 % du territoire métropolitain. Les agents se déplacent une ou deux fois par an pour relever manuellement l'index des compteurs.

Le déploiement de la télérelève se poursuit sur l'ensemble du territoire métropolitain.

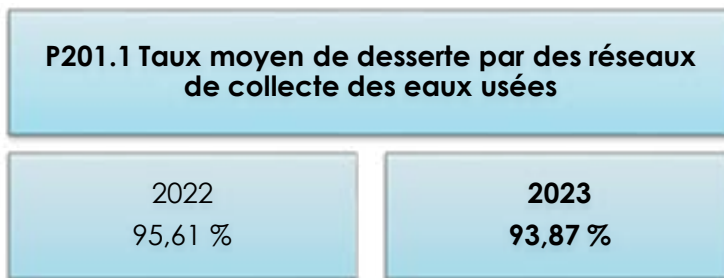
Les indicateurs de performance réglementaires assainissement

En 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,03 /1000 habitants. Il est en légère hausse par rapport à 2022 mais se situe au niveau de la moyenne nationale qui est de 0,03/1000 habitants également.

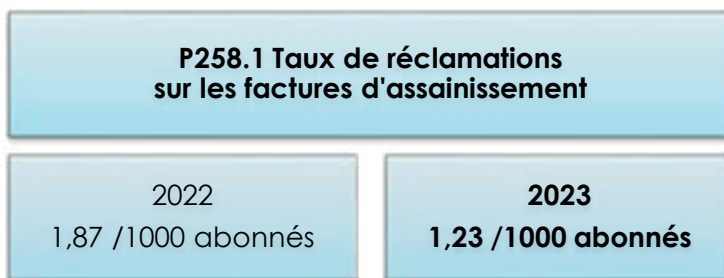


Le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte est de 93,87 % en 2023. Il est en baisse par rapport à 2022 et reste en-dessous de la moyenne nationale qui est de 96,60 %.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024



En 2023, le taux de réclamations sur les factures d'assainissement est de 1,23/1000 abonnés du service de l'Assainissement. Il a fortement baissé par rapport à 2022 et est bien en-dessous de la moyenne nationale de 1,5 /1000 abonnés.



L'ensemble de ces indicateurs montre une performance très satisfaisante.

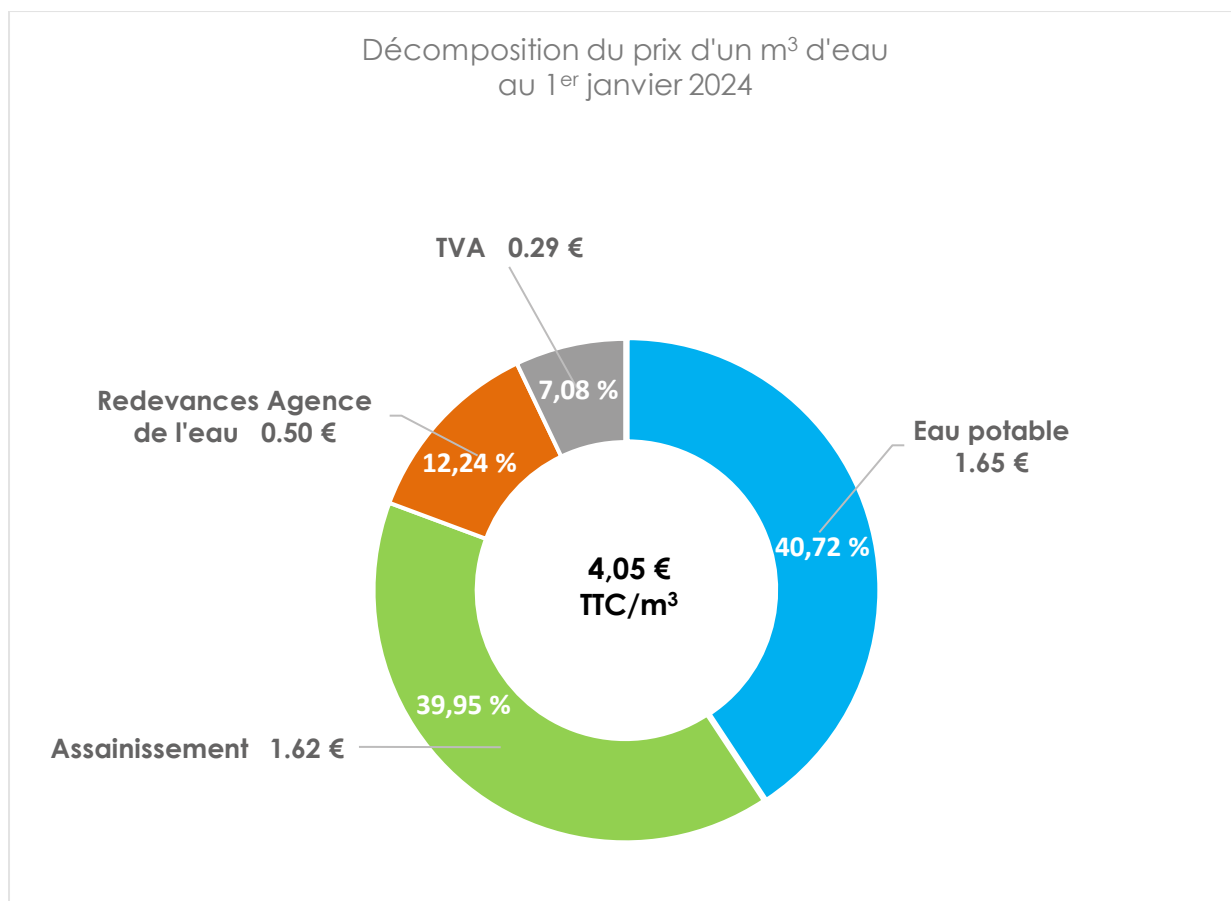
7. LES TARIFS DE L'EAU

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

7. LES TARIFS DE L'EAU

7.1. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement

Au 1^{er} janvier 2024, sur le territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée moyen pondéré au nombre d'habitants desservis en 2024 s'élève à **4,05 € TTC/m³** (taxes, redevances et abonnement compris) dont **2,09 € TTC/m³** pour l'eau potable et **1,96 € TTC/m³** pour l'assainissement. Ce prix est légèrement inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (4,07 € TTC/m³) et bien inférieur à la moyenne nationale (4,52 € TTC/m³).



Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une facture annuelle de 485,99 € soit une mensualité de 40,50 € en moyenne.

Les tarifs de l'eau sont hétérogènes sur le territoire métropolitain.

En € TTC/m ³	Total
Tarif maxi	5,71
Tarif moyen pondéré	4,05
Tarif mini	2,96

En € TTC/m ³	eau	assainissement
Tarif maxi	3,36	2,97
Tarif moyen pondéré	2,09	1,96
Tarif mini	1,40	1,40

Ces disparités amènent à engager un travail de convergence tarifaire en vue de l'harmonisation des tarifs pour garantir l'équité des usagers.

Les composantes d'une facture type de 120 m³ d'eau assainie :

La part eau potable :

Elle permet de couvrir les coûts liés à la production et à la distribution de l'eau potable. Elle est constituée d'une partie fixe (ou abonnement) pour 80 % des communes de la métropole et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé.

La part assainissement :

Elle permet de couvrir les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées. Elle est constituée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé.

Les sommes correspondantes à ces deux parts se répartissent, suivant le mode de gestion, entre la Métropole et l'exploitant du service.

Les redevances agence de l'eau :

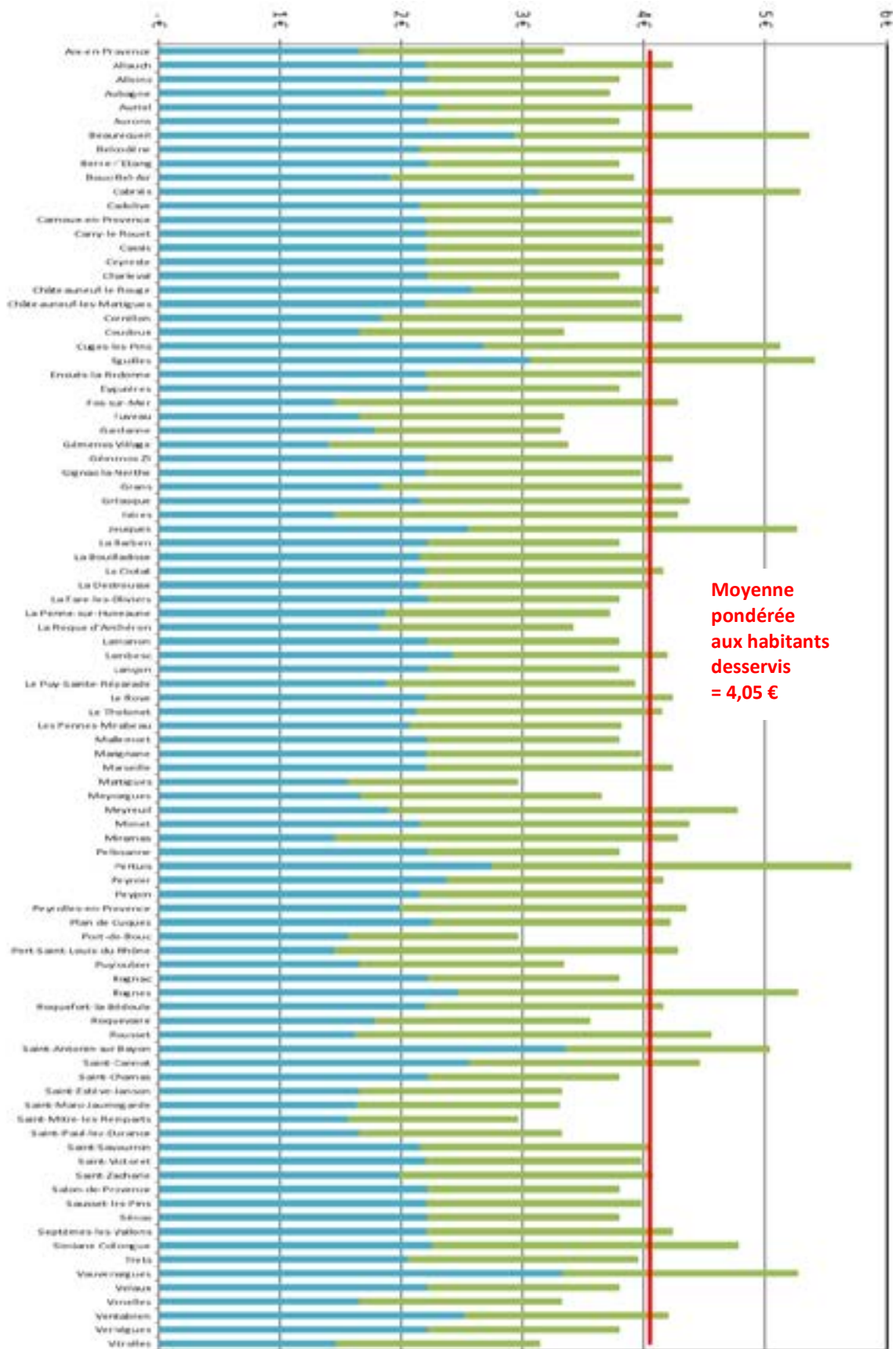
- Redevance pollution : redevance prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du Bassin du Rhône (facturé sur la part eau potable depuis 2008).
- Redevance préservation de la ressource : redevance prélevée pour le compte de l'AERMC afin d'inciter les usagers à économiser l'eau, et en particulier à réduire les gaspillages. Pour préserver le débit naturel des cours d'eau et le niveau des nappes, il est en effet primordial d'établir un équilibre entre les ressources limitées et les quantités prélevées. Le produit de cette redevance permet de financer le programme d'actions de l'agence de l'eau.
- Redevance renouvellement des réseaux : redevance prélevée pour le compte de l'AERMC et destinée à financer les politiques locales en matière de renouvellement des réseaux d'assainissement (facturé sur la part assainissement depuis 2008).

La TVA :

Les services de l'eau sont soumis à un taux de TVA de 5,5 %. La TVA sur l'assainissement est fixée à 10 % depuis le 1^{er} janvier 2014.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Le prix au m³ TTC par commune au 01/01/2024 sur la base d'une facture 120 m³
 Le détail des prix figure en annexe 5.

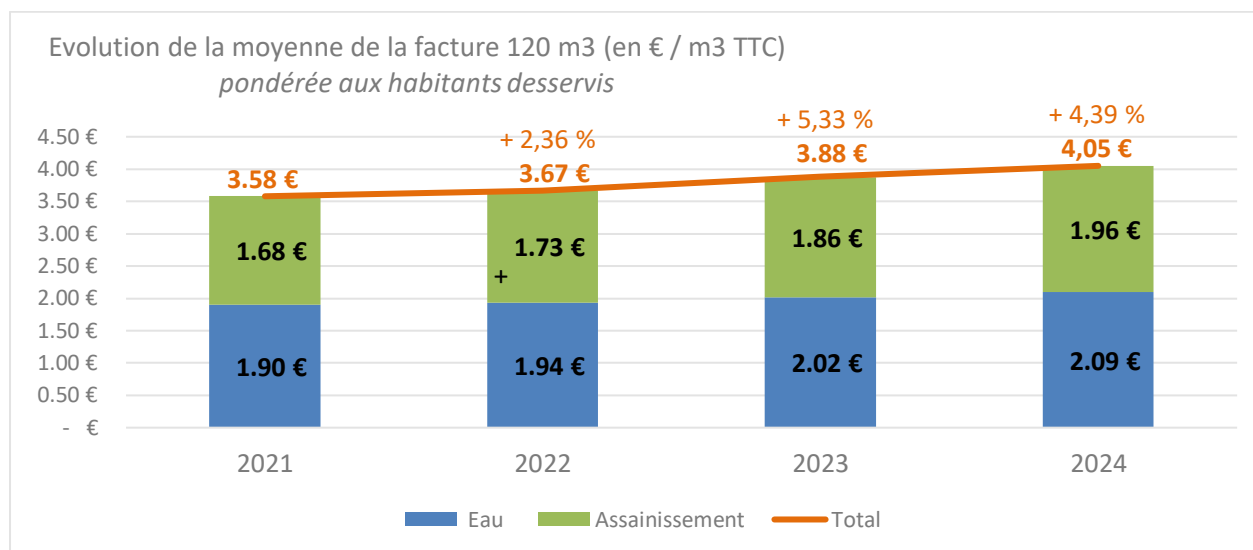


Accusé de réception en préfecture
 013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
 Date de réception préfecture : 04/12/2024

7.2.L'évolution de la facturation

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), telle que publiée au *Journal officiel* du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Ci-après, l'évolution du prix moyen pondéré aux habitants desservis en €/m³ TTC entre le 01/01/2021 et le 01/01/2024.



Évolution des redevances agence de l'eau :

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique a augmenté, passant de 0,28 à 0,29 €/m³, soit + 3,6 %.

Il est à noter qu'une refonte des redevances de l'agence de l'eau a été votée pour une mise en place au 1^{er} janvier 2025 et sera assise notamment sur la performance des services.

7.3.La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique.

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions (donc sur l'assainissement non collectif avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été définies par délibérations spécifiques sur chaque ancien conseil de Territoire. Il existe sur le territoire métropolitain 46 tarifs (allant de 1000 € à 5200 € pour une habitation de 90 m²) avec des conditions d'applications très diverses.

Le montant total des recettes 2023 liées à la PFAC s'élève à **5,93 M€**.

Le 12 octobre 2023, le conseil de la Métropole a approuvé la délibération TCM-001-14900/23/CM qui a instauré une tarification et des modalités de mise en œuvre de la PFAC identiques pour tous les usagers de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

8. LES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Chiffres clés 2023

Service d'eau de Marseille périmètre neutre en carbone avec une baisse des GES de près de 30 % depuis 2010.

Production de biométhane : 2 705 kNm³.

Baisse du prélèvement sur la Durance de plus de 15 %, soit 28,7 millions de m³.

Hausse du rendement métropolitain des réseaux d'eau de 82,3 % en 2022 à 84,36 % en 2023.

Fonds d'aide aux plus démunis : budget de plus de 2,2 millions d'euros.

Dispositif d'innovation sociale d'accès à l'eau et l'assainissement dans les squats et bidonvilles : 200 000 €.

Fonds Eau Solidarité internationale : 11 projets pour 541 689 €.

8.1. Les actions et projets environnementaux

Face au changement climatique impliquant la diminution des réserves d'eau et un nombre croissant d'inondations et de sécheresses, il est aujourd'hui primordial pour la Métropole de poursuivre et d'accentuer l'évolution de ses stratégies vers une gestion plus sociale et respectueuse de l'environnement.

La Métropole est en train de se doter d'outils stratégiques structurants : les schémas directeurs métropolitains de l'eau potable et de l'assainissement qui intègrent les objectifs relatifs au développement durable et qui devraient être votés fin 2024. Ils permettront de déterminer les actions pour l'avenir dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, la Métropole demande à ses exploitants de développer une politique environnementale exigeante, qu'elle suit, notamment, via des indicateurs de suivi.

De plus, la Métropole intègre des critères de développement durable dans les travaux structurants qu'elle réalise, notamment dans la réalisation d'ouvrages.

Les actions et objectifs associés concernent la réduction des gaz à effet de serre (GES), la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, de la qualité du milieu naturel et de la ressource en eau, l'économie circulaire, la sensibilisation et les démarches pédagogiques ainsi que le tri et la valorisation des déchets. Parmi ces actions, on peut citer :

- Réduction des émissions de GES et compensation « carbone »

Sur le périmètre de Marseille, le service de l'eau est l'un des premiers sur le plan national à afficher chaque année une « neutralité carbone » grâce à une politique de réduction et de compensation des émissions de GES. En effet, son bilan carbone est de 7881 tonnes équivalent CO₂ en 2023. Il affiche une baisse très significative de 28,9 % par rapport à la référence contractuelle (2010), soit une économie en 2023 de 3200 tonnes équivalent CO₂.

- Amélioration de la performance énergétique

Les exploitants sont amenés, dans un contexte de crise environnementale et d'inflation du coût de l'énergie, à diminuer leurs consommations. Ainsi, ils assurent le suivi des consommations d'énergie, adaptent les conditions d'exploitation et ciblent les installations énergivores en vue de planifier le remplacement du matériel et d'améliorer la performance énergétique des différents services de l'eau et de l'assainissement.

Sur le service de Marseille périmètre, principal service d'eau de la Métropole, la consommation est de 12 317 MWh en 2023, avec une baisse de **19,88 %** par rapport à 2010.

- Développement des énergies renouvelables

Turbines

Deux sites permettent de produire de l'énergie via des turbines (2 623 Mwh en 2023) : usine de potabilisation de Sainte-Marthe et galerie de la Batarelle, à Marseille.

Photovoltaïque

Parmi les sites métropolitains équipés de panneaux photovoltaïques, on peut citer :

- station d'épuration Aix Ouest ;
- station d'épuration de La Ciotat
- station d'épuration de Carry-le-Rouet ;
- station d'épuration de Fos (2023) ;
- station d'épuration de La Roque-d'Anthéron.

Des projets sont à l'étude pour de nombreux autres sites :

- Marseille : réservoirs usine de Sainte-Marthe (lancé en 2023), Saint-Barnabé et Vallon Dol (2024);
- Les Pennes-Mirabeau : usine d'eau potable du site les Giraudets ;
- Siège du SIBAM sur le toit des ateliers et les parkings ;
- Usine d'eau potable d'Aubagne.

Méthanisation des boues

Les unités de valorisation de biogaz permettent d'épurer le biogaz issu du traitement des boues produites sur la station d'épuration. Une fois épuré et odorisé, le biogaz devient du biométhane qui est réinjecté dans le réseau de gaz de la commune.

Les sites opérationnels sont :

- Marseille usine des boues de Sormiou : c'est la 1^{re} unité de méthanisation en station d'épuration des Bouches-du-Rhône en matière de capacité de production.

Le bilan de production de biométhane en 2023 est de 2 520 kNm³ et permet de chauffer 2 500 logements (environ 27 Gwh/an).

À compter du 1^{er} janvier 2025, il y aura une augmentation de plus de 33 % de la capacité de production (on passera d'une production maximale de 290 Nm³/h à 390 Nm³/h) pour chauffer 3 300 logements.

- Aix-en-Provence station d'épuration de la Pioline : cette infrastructure, créée en 2022, permettra à terme d'alimenter l'équivalent de 850 foyers en énergie verte et locale (près de 5 Gwh/an). C'est la 2^e unité de méthanisation en station d'épuration des Bouches-du-Rhône en matière de capacité de production. 184 826 Nm³ de biométhane ont été produits en 2023.

Les projets : programmer la construction de 3 sites de méthanisation supplémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur la métropole.

Énergie éolienne

Une micro-éolienne est en service dans le massif de l'Étoile.

- Préservation de la biodiversité

La conservation de la biodiversité étant au cœur des projets de protection de l'environnement et de développement durable, différentes actions sont réalisées et/ou programmées au sein de la Métropole.

C'est particulièrement le cas sur les sites dotés d'une surface importante (usines, toits des réservoirs et emprise du canal de Marseille et ses barrages) :

- Campagne annuelle de plantations de 770 arbres ;
- Le label Eve® - Espace Végétal Écologique : usines Vallon Dol et Sainte-Marthe, à Marseille ;
- Des projets apicoles avec des associations d'apiculteurs amateurs ;
- La végétalisation de toits de réservoir, comme sur le réservoir de Lacédémone (Marseille), avec l'introduction progressive d'espèces méditerranéennes résistantes au climat méditerranéen.

- Préservation de la qualité du milieu naturel/lutte contre les pollutions

Les services d'assainissement de la Métropole et leurs exploitants œuvrent au quotidien pour lutter contre les pollutions (diagnostic des ouvrages, réparations et renouvellement des réseaux, études...).

De plus, sur l'ensemble du périmètre de la métropole, le déploiement de l'opération collective de suivi des rejets des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) se poursuit afin de sensibiliser les entreprises sur l'impact des rejets non domestiques sur le milieu naturel (action subventionnée dans le cadre du contrat métropolitain avec l'agence de l'eau).

- Préservation de la ressource en eau

La Métropole œuvre au quotidien pour réaliser des économies d'eau et moins prélever sur les ressources.

-Travaux sur le canal de Marseille ayant permis des économies d'eau sur la Durance de 100 millions de m³/an en 25 ans (12 M€ par an) ;

- Recherche des fuites sur les réseaux d'eau potable, qui représentent 19,1 % au niveau national, mais seulement 16,5 % à l'échelle du territoire métropolitain, soit une économie chaque année de l'équivalent de la consommation d'une ville de 550 000 habitants.

- Renouvellement des réseaux (23 M€ par an),

- Installation de 1 500 capteurs acoustiques connectés pour un suivi permanent de nombreux tronçons de canalisations ;

- Service et information à l'utilisateur :

- télérelève : grâce à la technologie embarquée sur les compteurs d'eau, plus de 270 000 compteurs intelligents déjà déployés qui permettent de détecter ~~étection~~ en temps réel des fuites et de maîtriser les consommations par l'utilisateur (+ de 60 % des compteurs équipés),
- campagnes de sensibilisation des usagers aux économies d'eau ;

- Politique d'économies d'eau de lavage de voirie : 70 % de bouches de lavage en moins depuis 2014 à Marseille, et baisse des volumes : 4,5 Mm³/an (2018) à 0,2 Mm³/an (2023).

Ainsi en 2023, le prélèvement sur la Durance du canal de Marseille a baissé de plus de 15 %, ce qui correspond à une économie d'eau de **28,7 Mm³** par rapport à l'année précédente. Ces résultats s'inscrivent dans le Plan eau du président de la République Emmanuel Macron qui fixe la baisse de prélèvements à 10 % d'ici 2030.

De plus, le rendement métropolitain des réseaux d'eau a fortement augmenté en 2023 : de 82,3 % en 2022 à près de 85% en 2023. Il est largement supérieur à la moyenne nationale.

- Économie circulaire.

Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Dans un contexte d'évolution réglementaire plus favorable, la réutilisation des eaux usées traitées connaît de nouveaux développements. Plusieurs projets métropolitains sont en cours :

- Étude du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa station d'épuration avec la REUT en fin de traitement (irrigation agricole) ;
- Sur l'usine de Châteauneuf-les-Martigues, la REUT envisagée sur cette usine devrait subvenir aux besoins internes du service (alimentation des camions d'hydrocurage) ;
- Sur la station d'épuration de la Pioline, à Aix-en-Provence, un projet de REUT est en cours d'étude à des fins de préservation de la ressource en eau soit une réduction d'environ 68 000 m³/an pour les seules consommations de la STEP ;
- Sur la station d'épuration de Salon, dans le cadre des travaux de modernisation, l'étude de faisabilité de la REUT va être engagée ;
- Sur l'usine Géolide de Marseille, une étude d'opportunité et de faisabilité va être lancée ;
- Le diagnostic du schéma directeur d'assainissement a permis d'identifier 8 stations d'épuration pour lesquelles une étude de REUT s'avère pertinente (Fos-sur-Mer, Carry-Sausset, Grans, Éguilles, Bouc-Bel-Air, La Roque-d'Anthéron, Berre, Peyrolles-en-Provence).

Il est à noter qu'une partie des stations d'épuration métropolitaines font déjà l'objet d'une REUT pour les besoins du process interne.

Récupération d'énergie/boucles de chaleur

Actuellement, 4 sites utilisent la chaleur issue du réseau public d'eaux usées pour chauffer leur installation.

- Cercle des Nageurs de Marseille (CNM) : 371,66 MWh.

Gain :

- économies d'énergie significatives en matière de chauffage pour son prestigieux bassin olympique de 3 000 m³ et de préchauffage de ses eaux sanitaires : la facture annuelle d'énergie (gaz et électricité) est en baisse de près de 50 % et la consommation d'énergie fossile réduite de 75 %,
- privilégier une alimentation en énergie 100 % renouvelable ; maintenir la température des bassins à 27° C toute l'année.

- 13 Habitat : en 2022 : 369 133 kWh

À la résidence Les Nouveaux Chartreux, les locataires profitent de ce fait d'un allègement des charges, de l'ordre de **30 000 € chaque année**, ce qui ramène à **100 000 €** les dépenses de charges annuelles pour l'ensemble des **216 logements**.

Coût de l'opération : 1 281 k€

Subventions :

- 60,5 % par l'Ademe (Fonds chaleur)
- 20 % par le Conseil général des Bouches-du-Rhône
- 10 % par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 9,5 % par 13 Habitat

Bilan en chiffres

- Économies : 30 k€ par an sur les charges des locataires
- Environnement : 261 tCO₂ /an évitées
- Temps de retour net : 10,7 ans

Date de lancement : 2012

- AREMA : échangeur de calories qui permet d'extraire des eaux épurées en sortie de Géolide une puissance thermique de l'ordre de 8 000 kW.

Les bâtiments concernés par l'installation sont : le stade Vélodrome, le stade Delort, un centre commercial, des bureaux, un hôtel, une résidence de tourisme, une résidence étudiants, des logements.

Le réseau sera d'une longueur de plus de 1 600 m (aller/retour) et permettra de chauffer ou de refroidir les différents projets avec des puissances globales estimées à plus de 9 300 kW en froid, et 7 400 kW en chaud.

Via un couplage avec la station d'épuration située à proximité, le stade et les bâtiments proches sont autonomes en chauffage et climatisation toute l'année.

- SCCV Envy Vallon Regny : mise en service fin 2024. Valorisation de l'énergie thermique des eaux usées pour répondre à tout ou partie des besoins de chauffage, de rafraîchissement et d'eau chaude sanitaire de l'îlot BE4 de la ZAC Vallon Regny à construire à proximité d'un collecteur du réseau d'assainissement. La puissance maximale est de 108 kW.
- Engie : convention en 2024 et travaux en 2025. Récupération de chaleur des eaux épurées sur la station d'épuration de Martigues pour le réseau de chaleur urbain dit Paradis Saint-Roch de la ville : besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de la concession de service public soit l'équivalent de 4 400 logements. La puissance maximale est de 3 800 kW ; la température moyenne annuelle des eaux épurées est de 21° C.

Sur la station d'épuration de la Pioline à Aix-en-Provence, les calories des effluents traités sont utilisées par une pompe à chaleur afin de chauffer les boues revalorisées en biométhane. La récupération des calories des eaux usées pour alimenter un réseau de chaleur est à l'étude.

L'étude d'opportunité de valorisation thermique des effluents de la station d'épuration de Martigues, réalisée en 2021, a mis en évidence l'intérêt de réutiliser ce potentiel sur le réseau de chaleur urbain de la ville. Une étude technico-économique est à venir.

Le diagnostic du schéma directeur d'assainissement en cours a permis d'identifier 5 sites potentiels (STEP, collecteurs et postes de refoulement).

- Sensibilisation – Démarches pédagogiques

Tout au long de l'année, la Métropole et ses exploitants développent des actions de sensibilisation autour des écogestes notamment à l'occasion de journées de sensibilisation dans les écoles.

- Tri et valorisation des déchets

Les services de l'eau de la Métropole s'inscrivent dans une politique de tri et de valorisation des déchets. Par exemple, pour le service de l'eau gérant le canal de Marseille, 828 tonnes de déchets ont été triés et valorisés sur 851 tonnes en 2022. Le taux de tri et de valorisation des déchets s'établit à 97,29 % en 2022.

8.2. Les actions de solidarité

8.2.1. La solidarité internationale

Dans le cadre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement (loi Oudin-Santini), la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient financièrement, à hauteur de plus de **500 000 € annuel**, des actions permettant d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

Ce fonds est issu de plusieurs contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement et de la Régie des eaux du Pays d'Aix. La Métropole travaille sur l'extension du dispositif en intégrant systématiquement dans tous les nouveaux contrats un volet solidarité internationale.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence, ce qui porte à plus de **1 000 000 €** le montant total du fonds annuel.

Ainsi, chaque année depuis 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations qui agissent pour l'accès à l'eau potable, l'amélioration de l'assainissement et la sécurité sanitaire des populations en situation de stress hydrique dans l'un des 45 pays éligibles (principalement en Afrique, mais aussi au Proche-Orient et en Arménie).

Le montant maximum de subvention accordé par projet est de 200 000 € (parts Métropole + agence de l'eau) avec un taux maximal de 80 % pour les projets inférieurs à 50 000 € et 50 % pour les projets supérieurs à 50 000 €.

Perspective 2024 : Une convention de partenariat et de financement entre la Métropole et la REPA sera présentée au bureau de la Métropole de février 2024 permettant à la REPA d'intégrer le dispositif à hauteur de 10 000 €/an.

Bilan des projets terminés - Quelques chiffres clés



Bilan des 6 appels à projets depuis 2016

Depuis 2016, la Métropole a décidé de financer **65 projets** menés dans 19 pays d'Afrique et du Moyen-Orient pour un montant total de subventions votés de près de 3,5 M€.

Années	Subventions Métropole votées	Subventions AERMC votées	Nbre de projets retenus	Nbre de projets terminés
2016/2017	810 111 €	655 423 €	12	12
2017/2018	500 642 €	439 289 €	9	8*
2018/2019	493 379 €	576 171 €	11	9
2019/2020	502 808 €	469 226 €	11	7
2020/2021	614 517 €	614 515 €	12	2
2022/2023	541 689 €	591 691 €	10	1
TOTAL	3 463 147 €	3 346 315 €	65	39

(*) 1 projet abandonné pour des raisons sécuritaires au Burkina Faso

39 d'entre eux sont terminés, dont 6 en 2023. Le détail de ces projets est présenté en annexe 6.

Hors appel à projets, en 2023, la Régie des eaux du Pays d'Aix (REPA) a apporté un soutien financier de 28 000 € dans un projet d'adduction en eau potable d'une école située à Madagascar. Ce projet, qui consiste en la création d'un réservoir de captage de 8 m³ alimenté par une pompe solaire, la pose d'un réseau de distribution d'eau vers l'école, permettront de fournir de l'eau à 125 élèves et 25 intervenants quotidiennement. De plus, la création d'un réservoir de 20 m³ alimenté par une conduite de surverse permettra d'arroser un jardin de 3000 m² pour des cultures diverses.

Ce projet est porté par l'association franco-malgache « La Maison d'Aïna » qui intervient en milieu rural sur les hauts plateaux de Madagascar, à 70 km au sud de la capitale Antananarivo qui a fait appel à l'association Solidarité Eau Sud (SES), une association spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de projets techniques hydrauliques dans les pays émergents.

Lancement de la 7^e édition 2023/2024 de l'appel à projets

En juillet 2023, la Métropole a lancé la 7^e édition : 20 dossiers ont été déposés. La liste des projets retenus sera approuvée à la session du mois de février 2024 du bureau de la Métropole.

Suivi-évaluation des projets

La Métropole s'assure de la bonne exécution des projets grâce aux missions de suivi-évaluation sur le terrain réalisées par le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) pour son compte.

En 2023, 3 missions ont été programmées : 1 au Togo, 1 en Guinée et 1 en Éthiopie.

Ces missions terrain permettent de vérifier la conformité des activités prévisionnelles des projets financés avec les engagements contractuels pris par les porteurs de projets.

Communication et valorisation du dispositif

Rencontres annuelles avec les associations :

Depuis 2018, la Métropole a organisé 4 rencontres avec les associations. Ces rencontres ont ainsi permis de valoriser les projets, d'en suivre l'état d'avancement et de favoriser les échanges, tout en s'assurant de la bonne orientation des aides financières octroyées.

Il est reconduit chaque année.

8.2.2. Fonds de solidarité

Afin de lutter durablement contre la précarité et la pauvreté, la Métropole a mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières qui s'adressent aux usagers rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs factures ou charges d'eau (FSL, CCAS, aides aux copropriétés dégradées, squats et bidonvilles...).

Au total en 2023, le budget alloué a été de plus de 2,2 millions d'euros. €.

Le Fonds de solidarité logement (FSL)

Le FSL « aides financières individuelles » a été transféré à la Métropole au 1^{er} janvier 2017 et repris en gestion directe en 2018. Ce dispositif permet, sous conditions, d'attribuer des aides financières pour accéder à un logement, s'y maintenir ou y maintenir l'énergie et l'eau. Certains locataires règlent l'eau dans leurs charges courantes s'ils ne sont pas détenteurs d'un abonnement individuel direct. Conformément au règlement intérieur du FSL, l'aide octroyée pour aider à la résorption d'un impayé locatif est versée directement au bailleur.

C'est dans ce cadre que la SEMM, délégataire du service de l'eau potable sur 16 communes de la métropole, dont Marseille, verse chaque année 50 000 € à la Métropole – Direction de la Cohésion sociale. Cette participation financière contribue au budget global des aides FSL Maintien octroyées, uniquement sur présentation des régularisations de charges incluant des charges d'eau.

En 2023, 42 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 € pour le FSL Maintien.

Concernant les aides relatives aux impayés d'eau, pour les ménages disposant d'un compteur individuel hors du périmètre géré par la SEMM, il est nécessaire, conformément aux textes réglementaires, de passer une convention avec chaque distributeur. L'aide consentie par la Métropole et décidée par le service FSL, ouvrira droit à un abandon de créance d'un montant identique par le distributeur. À titre dérogatoire et exceptionnel, le montant octroyé par la Métropole pourra être supérieur, en fonction de l'étude du dossier. En 2023, la Métropole a aidé 161 ménages pour un montant total de 16 222 €. Les exploitants ont, quant à eux, effectué un abandon de créance pour un montant de 13 564 €.

Les aides financières des centres communaux d'actions sociales (CCAS)

Plus d'1 million d'euros d'aides financières annuelles est mis à la disposition de 34 CCAS pour aider les abonnés des communes impliquées face à une situation d'impayés sur la part eau et dans certains cas sur la part assainissement de leur facture.

Selon la résidence principale de l'abonné, ces aides peuvent prendre la forme soit d'abandons de créances par le service de l'Eau, soit de « chèques solidarité eau » émis par le service de l'Eau et mis à la disposition des CCAS concernés

Des actions de prévention complètent le dispositif, en vue, d'une part, d'aider les ménages à faire face à des dettes liées à l'usage du logement (impayés d'eau), en particulier par un étalement des dépenses, et, d'autre part, de les sensibiliser à une gestion maîtrisée des consommations d'eau (ateliers sur les éco-gestes) et de favoriser le lien social entre les habitants confrontés à une même problématique.

Ces actions s'inscrivent dans la lutte contre la précarité, à travers la mise en œuvre de réunions d'information et de sensibilisation collectives des usagers en difficulté financière, organisées par les CCAS. Ces dernières apportent leur expertise et les supports de communication adaptés.

Les autres actions de solidarité du contrat de DSP de la SEMM imputables sur le fonds Access'Eau

- Surendettement : en 2023, 29 abonnés ont bénéficié d'un effacement total de leur dette par la Banque de France pour un montant d'aide qui s'élève à 14 529 € ;
- Pour les copropriétés en difficulté : aide d'urgence, assistance et suivi spécifique de copropriétés non individualisées rencontrant de graves difficultés (administration provisoire et dispositifs opérationnels de l'habitat), sous conditions d'éligibilité. En 2023, 599 471 € d'aides ont été apportées aux copropriétés en difficultés (dont Corot, Est Marseillais et La Maurelette, toutes trois situées à Marseille) ;
- Squats : aide aux factures d'eau des propriétaires victimes de squats, sous conditions. En 2023, 453 366 € ont été affectés au titre des squats privés et 95 141 € au titre des squats/bidonvilles du « Plan pauvreté » (dispositif décrit à l'article 8.2.3) ;
- Des actions de prévention et de sensibilisations d'un montant annuel de 150 000 € pour sensibiliser aux économies d'eau et à la maîtrise du budget, faciliter l'accès aux droits, maintenir le lien et informer sur le service de l'eau, etc. à travers des partenariats conventionnés avec des structures à vocation locales. En 2023, ce sont 778 personnes qui ont été sensibilisées.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

8.2.3. L'accès à l'eau et l'assainissement dans les squats et bidonvilles

En 2023, dans le cadre du Plan pauvreté contracté avec l'État, 200 000 € de subventions ont été allouées par la Métropole à deux associations : Solidarités International et Just, pour améliorer et sécuriser l'accès à l'eau et l'assainissement des populations en grande précarité vivant dans des squats et bidonvilles à Marseille.

Première pierre de l'action sociale, l'accès à l'eau pour tous permet une utilisation raisonnée de la ressource, le comptage des consommations, l'amélioration de la salubrité et de l'hygiène des sites, la sensibilisation des bénéficiaires, la maintenance des raccordements et réparation des fuites. L'accès à l'eau représente le 1^{er} maillon pour encourager les trajectoires d'insertion des personnes et la résorption des sites d'habitats précaires.

Les dispositifs installés, provisoires et démontables, en cas d'évacuation des sites, ont bénéficié à environ 700 personnes dont 200 enfants répartis sur 29 sites. L'intervention des associations sur les différents sites (289 visites) ont permis de réaliser 82 réparations de fuite et opérations de maintenance. Ces opérations contribuent fortement aux économies d'eau en combinant la réparation des fuites et la sensibilisation des bénéficiaires aux bons usages de l'eau. Également, 19 abonnements ont pu être normalisés (contrat au nom du propriétaire du site ou de Solidarités International).

Ce dispositif représente une réelle innovation sociale au niveau national. Il sera poursuivi en 2024 avec un budget de 300 000 € dans le cadre du Pacte des solidarités. Les nouvelles actions proposées, dans le cadre de ce nouveau Pacte, ont pour objectif principal de renforcer ce dispositif opérationnel d'accès à l'eau potable et à l'assainissement avec le maintien des actions dans les sites déjà équipés et suivis en 2023, et l'extension de ces mesures à 10 sites supplémentaires.

Si la démarche a été prioritairement menée sur le territoire marseillais en 2023, il est proposé de l'étendre au sein de la métropole en 2024.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de la transition écologique
AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
APA : Agglopoles Provence Assainissement
APE : Agglopoles Provence Eau
ARS : Agence régionale de santé
CCAS : Centre communal d'actions sociales
DSP : Délégation de service public
FSL : Fonds de solidarité logement
GES : Gaz à effet de serre
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
PFAC : Participation pour le financement de l'assainissement collectif
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
REAPM : Régie des eaux et de l'assainissement du Pays de Martigues
REPA : Régie des eaux du Pays d'Aix
REUT : Réutilisation des eaux usées traitées
RSDE : Rejets de substances dangereuses dans l'eau
SAEM : Société d'Assainissement Est Métropole
SAOM : Société d'Assainissement Ouest Métropole
SCCV : Société civile de construction et de vente
SDL : Syndicat Durance Luberon
SEM : Société des Eaux de Marseille
SEMM : Société Eau de Marseille Métropole
SERAMM : Service d'Assainissement Marseille Métropole
SIBAM : Régie de l'eau et de l'assainissement du bassin minier et Garlaban
SIG : Système d'information géographique
SPANC : Service public de l'assainissement non collectif
SPL EDC : Société publique locale Eau des Collines
STEP : station d'épuration des eaux usées

ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA MÉTROPOLE

	Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Moyenne nationale 2022	Métropole 2022	Métropole 2023
	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS				
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		2,02	2,09
	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU				
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	%			10 %
VP.126	Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u			4 203
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u			8
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	98,50	99,73	99,81
VP.128	Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u			4 110
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u			8
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	98,80	99,84	99,81
VP.062	Volume prélevé	m ³		242 027 525	220 465 117
VP.059	Volume produit	m ³		162 959 646	155 489 327
VP.060	Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³		221 919	1 057 041
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	77	43	43,48
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION				
VP.061	Volume exporté hors métropole	m ³		1 484 746	1 355 815
VP.063	Volume comptabilisé domestique	m ³		122 714 529	122 512 374
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m ³		7 006 142	4 562 186
VP.232	Volume consommé comptabilisé	m ³		129 720 671	127 074 560
VP.221	Volume consommé sans comptage	m ³		1 906 850	2 550 897
VP.220	Volume de service du réseau	m ³		1 256 846	1 088 322
VP.077	Linéaire de réseau (hors branchements)	km		7751,00	7 782,31
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	81,30	82,34	84,36
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	3,30	11,30	9,90
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	3,00	10,20	8,62
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km		265,55	304,75
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,65	0,69	0,78
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	103	112	113

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

	Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Moyenne nationale 2022	Métropole 2022	Métropole 2023
	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER				
VP.056	Nombre d'abonnés	u		488 458	496 563
D.101.0	Nombre d'habitants desservis	u		1 960 723	1 939 118
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	u		1 053	1 098
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab		2,16	2,21
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j			1 à 24 j
P.152.1	Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%		99,52	99,84
P.155.1	Taux de réclamations	u/1000 ab		1,77	1,72
	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE				
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€		581 344,00	1 625 597,82
P.109.0	Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0070	0,0045	0,0128
P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années		2,39	2,72
VP.268	Montant restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€		6 985 166,40	6 045 724,11
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€		235 152 478,85	230 691 184,03
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,90	2,97	2,62

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

	Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Moyenne nationale 2022	Métropole 2022	Métropole 2023
	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS				
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,31	1,85	1,96
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE				
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires	km		442,42	444,39
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	km		5 024,18	5 078,27
VP.077	Linéaire de réseau (hors branchements)	km		5 466,60	5 522,66
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	67	80	76
VP.046	Nombre de points noirs	u		354	366
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	4,60	6,48	6,63
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,49	0,33	0,35
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	86	102	104
	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION				
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	96,60	96,30	97,8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS		25 728	27 801
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	99,70	100,00	100,00
	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER				
VP.056	Nombre d'abonnés	u		410 439	417 074
D201.0	Nombre d'habitants desservis	u		1 700 964	1 832 273
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	96,50	95,61	94,38
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u		35	53
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab		0,02	0,03
P258.1	Taux de réclamations	u/1000ab	1,50	1,87	1,23
	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE				
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€		150 477	432 460
VP.068	Volume facturé	m ³		96 469 586	97 267 673
P207.0	Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0040	0,0016	0,0044
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années		3,87	5,08
VP.268	Montant restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€		5 730 413	7 992 029

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

	Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Moyenne nationale 2022	Métropole 2022	Métropole 2023
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€		170 076 478	245 669 500
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,20	3,37	3,25

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole 2022	Métropole 2023
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE			
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 916 403	1 925 136
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	10,0	7,7
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	192 071	148 240
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100	100
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	19	20
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS			
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	64 120	64 452
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	40 718	43 508
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	292	181
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	38 944	41 597
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	2 066	2 066
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	NR	NR
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	NR	NR
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	NR	NR
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	NR	NR
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	NR	NR
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	NR	NR
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	NR	NR
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	NR	NR
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec un autre type d'évacuation	u	NR	NR
INDICATEUR DE CONFORMITÉ			
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	16 167	17 378
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	23 031	24 240
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	41 290	43 986
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	94,93	94,62
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	280	323

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole 2022	Métropole 2023
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	U	1 612	2 046
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bonne exécution depuis la création du service	U	58	77
INDICATEUR FINANCIER			
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	Entre 110 et 240 €	Entre 110 et 240 €
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	296 344	322 544
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	Entre 85 et 260 €	Entre 85 et 260 €
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	Entre 100 et 360 €	Entre 100 et 360 €
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0	0
DC.329 - Abondement par le budget général	O/N	N	N
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	Variable selon anciens CT	ND
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE			
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	U	580	592
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	U	430	474
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	U	150	118
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	U	0	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	U	430	474
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	U	897	791
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	U	1 930	2 181

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Métropole 2022	Métropole 2023
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	NR	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	0	0
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	0	0
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	0	0
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	0	0
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	0	0
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	0	0
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	0	0
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES COMMUNES

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
VP.077	Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)
P104.3	Rendement du réseau de distribution
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
VP.056	Nombre d'abonnés
D.101.0	Nombre d'habitants desservis
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
P.152.1	Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
P.155.1	Taux de réclamations
P.109.0	Montants des actions de solidarité
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	
VP.077	Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation
VP.056	Nombre d'abonnés
D201.0	Nombre d'habitants desservis
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
P258.1	Taux de réclamations
P207.0	Montants des actions de solidarité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
Unité	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Aix-en-Provence	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	440,76	89,79	9,87	7,72	0,24	100	22 757	155 911	3	100,00	11,69	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Allauch	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	115,08	76,77	10,98	10,35	1,19	120	8 900	21 717	2	100,00	0,67	0,0090	1,45	
Ailleins	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	26,10	84,09	3,39	2,85	0,23	110	1 134	2 833	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Aubagne	Global EDC 100,00	Global EDC 100,00	Global EDC 48,00	242,59	88,88	6,3	5,8	Global EDC 0,55	120	12 225	48 013	24	100,00	Global EDC 0,16	Global EDC 0,0004	Global EDC 2,75	
Auriol	100,00	100,00	100,00	86,15	71,61	10,26	9,39	0,00	110	4738	13083	2	99,00	0,21	0,0000	2,49	
Aurons	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	6,91	84,18	3,95	3,31	0,15	110	268	580	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Beaurecueil	100,00	100,00	40,00	8,82	84,13	2,75	1,94	0,52	110	175	664	1	100,00	0,00	0,0000	0,92	
Belcodène	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	26,62	Global SIBAM 84,70	2,80	2,35	0,84	100	827	1 984	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	0,79	
Berre-l'Étang	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	78,36	84,88	9,52	8,45	0,47	110	3 426	13 983	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Châteauneuf-de-Beaucastell	100,00	100,00	40,00	87,79	86,34	5,27	4,29	0,41	110	5 258	15 501	8	100,00	0,19	0,0000	0,70	
Châteauneuf-de-Tabariès	100,00	100,00	37,80	52,19	69,94	10,77	9,84	0,26	102	3 080	10 399	8	100,00	0,97	0,0000	1,34	
Châteauneuf-de-Valdaine	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	13,83	Global SIBAM 84,70	4,97	4,17	1,45	100	1 028	2 247	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	0,36	
Châteauneuf-de-Vernoux	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	41,86	84,03	8,71	8,40	1,77	120	2 267	6 827	2	100,00	0,00	0,0008	0,59	

Accès de réception en préfecture : 0130111300983-20241202-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
Unité	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Carry-le-Rouet	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	46,51	86,57	6,17	5,93	1,40	120	3 412	5 834	2	100,00	0,29	0,0022	0,56	
Cassis	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	65,07	83,53	10,82	9,99	0,64	120	3 678	6 822	2	100,00	0,27	0,0004	0,31	
Ceyreste	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	37,20	88,53	4,47	3,99	1,18	120	2 684	4 921	2	100,00	0,37	0,0046	0,73	
Charleval	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	17,66	96,19	1,86	0,96	1,71	110	1 108	2 664	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Châteauneuf-les-Marignies	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	76,36	88,04	4,95	4,64	1,46	120	6 196	17 986	2	100,00	0,16	0,0071	1,98	
Châteauneuf-le-Rouge	100,00	100,00	40,00	25,64	83,88	4,67	4,16	0,00	120	1 018	2 432	8	100,00	0,00	0,0000	0,28	
Coudoux	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	21,62	85,21	24,94	23,68	0,32	100	1 673	3 745	3	100,00	0,60	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Cuges-les-Pins	Global EDC 100,00	Global EDC 100,00	Global EDC 48,00	24,61	74,30	14,6	14,3	Global EDC 0,55	120	2 266	5 523	24	100,00	Global EDC 0,16	Global EDC 0,0004	Global EDC 2,75	
Éguilles	100,00	100,00	40,00	63,70	77,86	7,24	6,36	0,47	100	3 559	8 302	2	98,00	0,28	0,0000	1,74	
Ensuès-la-Redonne	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	40,89	83,47	6,65	5,87	2,87	120	3 103	5 836	2	100,00	0,00	0,0064	1,33	
SAPOM	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	62,05	94,78	34,35	33,91	2,46		-	-	2	100,00	-	-	-	
St-Guilhem	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	40,02	74,17	10,95	9,69	0,44	110	3 052	7 048	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	

Procès de réception en préfecture
01300098020241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Unité	Global IOP 100,00	Global IOP 100,00	Global IOP 60,74	99,57	74,16	13,40	12,55	1,40	110	7600	18060	2	95,50	2,63	0,0006	3,44	
Fos-sur-Mer	100,00	100,00	40,00	69,05	77,50	7,39	6,54	0,27	110	3528	10315	8	100,00	0,85	0,0000	1,89	
Fuveau	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	111,33	82,87	7,28	6,97	0,13	100	7 460	21 917	3	100,00	5,36	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Gardanne	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	51,90	71,53	12,90	12,44	0,10	100	3 119	6 920	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	6,46	
Gémenos	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	9,26	90,97	4,33	2,45	0,00	120	262	6 920	2	100,00	0,00	0,0000	2,26	
Gémenos ZI	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	51,83	82,75	6,11	5,75	1,01	120	4 473	10 179	2	100,00	0,00	0,0136	2,82	
Gignac-la-Nerthe	100,00	100,00	60,00	49,07	83,84	4,54	3,51	0,79	110	2 664	6 962	8	100,00	0,00	0,0000	2,40	
Grans Cornillon	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	42,36	Global SIBAM 84,70	5,29	4,44	0,05	100	2 204	4 471	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	0,94	
Gréasque	Global IOP 100,00	Global IOP 100,00	Global IOP 60,74	202,58	74,34	12,89	12,17	0,25	110	17560	39058	2	98,90	2,96	0,0003	2,63	
Istres	100,00	100,00	60,00	23,27	69,72	10,27	8,51	0,00	90	1 395	3 278	2	100,00	5,73	0,0000	3,42	
La Roque	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	9,73	85,34	3,94	3,52	0,00	110	373	885	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
La Barben	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	50,47	Global SIBAM 84,70	4,37	3,66	0,57	100	2 800	6 419	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	2,15	
La Bouilladisse	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	194,78	85,92	12,41	11,78	1,22	120	12 993	37 356	2	100,00	0,15	0,0075	1,56	
La Ciotat																	

Copie de réception en préfecture
013-21130983-2023-2024-DEL2024-87-DE
Date de réception en préfecture : 04/12/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Unité	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	23,47	Global SIBAM 84,70	5,74	4,82	0,38	100	1 765	3 962	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	1,74	
La Destrousse	100,00	100,00	80,00	41,61	92,51	3,56	2,26	2,15	110	2090	5500	8	100,00	0,00	0,0015	1,27	
La Roque-d'Anthéron	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	46,79	84,33	6,10	5,30	0,42	110	3 383	8 972	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	2,02	
Lamanon	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	18,13	86,03	4,36	3,43	1,14	110	861	2 088	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	2,02	
Lambesc	100,00	100,00	40,00	40,07	89,89	4,71	3,45	1,07	110	3187	10076	8	100,00	0,00	0,0020	0,75	
Lançon-de-Provence	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	68,51	78,53	8,35	7,73	0,03	110	3 766	9 467	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	2,02	
La-Penne-sur-Huveaune	Global EDC 100,00	Global EDC 100,00	Global EDC 48,00	Avec Aubagne	88,88	6,3	5,8	Global EDC 0,55	120	2 298	6 590	24	100,00	Global EDC 0,16	Global EDC 0,0004	2,75	
Le Puy-Sainte-Réparate	100,00	100,00	40,00	34,97	82,23	7,54	5,10	1,39	110	2045	5945	8	100,00	0,98	0,0005	0,68	
Le Rove	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	35,26	82,23	5,76	5,30	2,78	120	2 370	5 242	2	100,00	0,00	0,0115	2,34	
Le Tholonet	100,00	100,00	60,00	19,10	90,73	2,21	1,83	0,00	85	650	2 415	1	100,00	0,00	0,0000	0,42	
Les Pennes-Mirabeau	100,00	98,86	40,00	147,92	81,69	8,37	7,75	0,07	100	8573	22281	2	99,10	1,28	0,0018	2,95	
Vallemort	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	59,76	71,06	12,07	11,26	0,47	110	3 099	10 797	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	2,02	
Marignane	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	138,06	80,15	10,68	9,83	1,17	120	9 409	33 222	2	100,00	0,11	0,0576	3,20	

Accès à la réception en préfecture
01300983020242024-04-12-2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Unité	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	1923,15	87,25	13,94	12,17	0,88	120	147 463	879 238	2	100,00	0,26	0,0236	3,05	
Marseille	Global REAPM 99,55	Global REAPM 100,00	Global REAPM 67,60	Global REAPM 442,00	81,16	Global REAPM 11,31	Global REAPM 10,34	Global REAPM 1,65	115	11 835	50 773	2	100,00	0,98	Global REAPM 0,0024	Global REAPM 1,97	
Maritimes	100,00	100,00	60,00	22,61	80,67	6,46	4,98	1,26	110	1 204	3 893	8	100,00	0,00	0,0000	0,28	
Meyrargues	100,00	95,00	22,20	50,78	72,22	8,93	8,18	0,35	98	2465	5919	2	98,00	0,81	0,0000	1,57	
Meyreuil	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	48,48	Global SIBAM 84,70	3,76	3,16	0,32	100	1 989	4 262	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	Global SIBAM 0,87	
Mimet	Global IOP 100,00	Global IOP 100,00	Global IOP 60,74	116,28	82,58	12,23	11,49	0,55	110	9 111	21 592	2	98,90	3,18	0,0004	2,86	
Miramas	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	53,36	78,29	9,16	7,78	0,39	110	4 052	6 334	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Péliganne	100,00	100,00	NR	175,01	89,01	8,83	0,00	0,00	88	10292	22642	3	100,00	1,36	0,0000	NR	
Pertuis	100,00	100,00	40,00	43,20	76,56	5,91	5,12	2,03	105	1 859	3 725	8	100,00	0,54	0,0000	0,56	
Peynier	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	52,11	Global SIBAM 84,70	3,84	3,22	0,23	100	2 710	5 687	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	Global SIBAM 1,62	
Peypin	100,00	100,00	80,00	31,16	77,56	7,67	6,33	0,80	110	1 961	5 298	8	100,00	2,04	0,0027	2,68	
Meyrolles	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	53,68	81,11	9,46	8,91	0,34	100	3 731	11 483	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	Global SIBAM 1,43	
Andon-de-Cucques	Global REAPM 99,55	Global REAPM 100,00	Global REAPM 67,60	Global REAPM 442,00	67,27	Global REAPM 11,31	Global REAPM 10,34	Global REAPM 1,65	115	3 893	16 422	2	100,00	0,98	Global REAPM 0,0024	Global REAPM 1,97	
Port-de-Bouc	Global IOP 100,00	Global IOP 100,00	Global IOP 60,74	80,30	72,07	8,94	7,81	1,25	110	4308	9020	2	95,80	2,32	0,0010	3,02	
Port-Saint-Louis-du-Rhône																	

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-2024-002-DE
Date de réception en préfecture : 04/12/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Unité	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	20,76	71,83	5,01	4,50	0,00	100	746	1 952	3	100,00	6,70	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Puylobier	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	84,09	76,34	17,55	16,07	0,29	110	5 003	12 287	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Rognac	100,00	92,86	77,00	15,30	73,91	10,18	8,92	3,06	85	956	2 348	2	100,00	3,14	0,0003	3,38	
Roquefort-la-Bédoule	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	42,90	82,62	6,48	5,78	1,22	120	2 553	5 924	2	100,00	0,00	0,0006	0,83	
Roquevaire	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	94,26	71,21	8,61	8,35	0,36	100	5 124	8 794	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	3,69	
Russet	100,00	100,00	40,00	45,56	80,14	7,05	5,98	1,68	110	1 918	5 353	8	100,00	0,00	0,0000	0,80	
Saint-Estève-Janson	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	8,61	87,64	1,33	0,97	0,65	100	184	394	3	100,00	10,87	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Saint-Marc-aumegarde	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	22,46	78,41	5,52	5,06	0,00	100	572	1 341	3	100,00	5,24	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Saint-Paul-lez-Durance	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	18,42	73,38	4,44	3,39	0,25	100	525	1 147	3	100,00	5,71	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Saint-Antonin-sur-Bayon	100,00	100,00	40,00	14,87	89,55	0,78	0,44	2,69	110	89	129	8	100,00	0,00	0,0000	2,50	
Saint-Cannat	100,00	84,21	60,00	25,20	78,99	8,58	7,47	1,07	85	1 741	4 154	1	83,33	6,32	0,0000	1,36	
Saint-Chamas	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	35,76	76,20	13,58	12,46	1,40	110	3 031	8 774	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Saint-Mitre-les-Remparts	Global REAPM 99,55	Global REAPM 100	Global REAPM 67,60	442,00	78,68	11,31	10,34	Global REAPM 1,65	115	2 629	5 929	2	100,00	Global REAPM 0,98	Global REAPM 0,0024	Global REAPM 1,97	

Arrestation de la préfecture
07-21330033-2024-DE-2024-0000-87-DE
Date de réédition préfecture : 04/11/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Unité	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	21,18	Global SIBAM 84,70	4,82	4,05	0,26	100	1 583	3 559	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	0,71	
Saint-Savournin	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	41,95	80,65	6,02	5,80	2,71	120	2 786	6 676	2	100,00	0,00	0,0802	3,07	
Saint-Zacharie	Global EDC 100,00	Global EDC 100,00	Global EDC 48,00	37,92	84,68	4,7	4,6	Global EDC 0,55	120	2 519	6 159	24	100,00	Global EDC 0,16	Global EDC 0,0004	Global EDC 2,75	
Salon-de-Provence	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	185,53	84,64	9,47	8,79	0,20	110	11 187	45 290	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Sausset-les-Pins	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	50,90	90,09	4,00	3,48	2,22	120	3 409	7 680	2	100,00	0,00	0,0019	1,01	
Sénas	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	31,43	87,96	3,61	3,11	0,68	110	2 247	6 926	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Septèmes-les-Vallons	Global SEMM 99,66	Global SEMM 100,00	Global SEMM 40,00	Avec Marseille	Avec Marseille	Avec Marseille	Avec Marseille	Avec Marseille	120	3 748	11 812	2	Voir Marseille	0,00	Voir Marseille	Voir Marseille	
Simiane-Collongue	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 100,00	Global SIBAM 47,00	38,67	89,34	2,68	2,25	0,00	100	2 128	5 973	2	100,00	Global SIBAM 0,07	Global SIBAM 0,0098	1,49	
Trets	100,00	100,00	40,00	69,56	87,56	4,21	3,59	0,64	110	4 146	10 865	8	100,00	0,72	0,0008	2,45	
Vauvenargues	100,00	100,00	41,40	19,51	92,87	1,43	0,79	0,89	110	461	1 063	8	100,00	0,00	0,0000	2,95	
Velaux	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	65,90	90,62	3,46	2,85	0,15	110	3 592	8 858	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Venelles	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	49,14	78,57	13,01	9,51	1,22	100	3 384	8 667	3	100,00	10,64	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	
Ventabren	100,00	100,00	40,00	52,60	78,39	7,51	6,29	1,59	110	2 826	5 623	8	100,00	0,35	0,0000	1,12	

Accusé de réception en préfecture
0141211300983-20241202-DEL24-2487-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

EAU POTABLE	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION							INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	P.101.1	P.102.1	P.108.3	VP.077	P104.3	P105.3	P106.3	P107.2	P103.2B	VP.056	D.101.0	D.151.0	P.152.1	P.155.1	P.109.0	P.154.0	
Unité	%	%	%	km	%	m³/km/j	m³/km/j	%	/120	u	u	j	%	u/1000 ab	€/m³	%	
Vernègues	Global APE 100,00	Global APE 99,81	Global APE 56,00	21,07	93,37	2,45	1,50	0,05	110	779	2 167	8	100,00	Global APE 1,31	Global APE 0,0009	Global APE 2,02	
Vitrolles	Global REPA 99,81	Global REPA 99,82	Global REPA 45,00	167,41	80,04	23,25	14,96	0,09	100	10 413	35 030	3	100,00	Global REPA 16,90	Global REPA 0,0014	Global REPA 3,37	

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE					LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITÉ DE SERVICE A L'USAGER					LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077 km	P202.2B /120	P252.2 u/100km	P253.2 %	P255.3 /120	P254.3 %	P206.3 %	VP.056 u	D201.0 u	P201.1 %	P251.1 u/1000hab	P258.1 u/1000ab	P207.0 €/m³	P257.0 %	
Unité															
Aix-en-Provence	412,8	Global REPA 105	7,27	0,18	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	19 423	155 911	98,00	0,13	0,67	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54	
Allauch	66,6	Global SERAMM 107	3,00	0,21	Global SERAMM 110	Global SERAMM 99	Global SERAMM 100	6 674	17 607	86,22	0,00	0,60	0,0082	1,66	
Alleins	16,44	Global APA 30	12,16	0,06	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	1 181	2 935	99,66	0,00	Global APA 1,82	0,0000	NR	
Aubagne	123,44	Global EDC 30	7,29	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	8 415	48 013	68,83	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	Global EDC 7,41	
Auriol	36,39	Global EDC 30	5,5	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	2 714	13 083	58,18	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	Global EDC 7,41	
Aurons	4,88	Global APA 30	0,00	0,00	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	221	553	99,10	0,00	Global APA 1,82	Global APA 0,0000	Global APA 3,56	
Beaurecueil	3,98	95	25,13	0,00	100	0,00	100	76	277	96,20	0,00	0,00	0,0000	0,02	
Belcodène	5,05	Global EDC 30	19,82	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	190	1 987	23,06	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR	
Berre-l'Étang	56,92	Global APA 30	10,54	0,86	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	2 995	7 493	99,63	0,00	Global APA 1,82	Global APA 0,0000	Global APA 3,56	
Châteauneuf-de-Beaucastell	79,55	92	13,83	1,88	100	100	100	4 719	15 017	99,43	0,00	0,00	0,0000	0,94	
Cabriès	51,62	91	15,50	0,34	100	100	100	2 699	9 870	98,58	0,00	0,00	0,0000	1,74	
Châteauneuf-de-Gadolive	8,82	Global EDC 30	11,34	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	797	2 247	77,98	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR	
Châteauneuf-en-Provence	40,85	Global SERAMM 107	2,45	0,70	Global SERAMM 110	Global SERAMM 99	Global SERAMM 100	1 966	6 820	99,90	0,00	1,02	0,0004	0,56	

Accès en préfecture
01300983-20241202-DE-2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077	P202.2B	P252.2	P253.2	P255.3	P254.3	P206.3	VP.056	D201.0	P201.1	P251.1	P258.1	P207.0	P257.0			
Unité	km	/120	u/100km	%	/120	%	%	u	%	u/1000hab	u/1000ab	€/m³	%				
Carry-le-Rouet	45,29	Global SAOM 95	4,42	0,38	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	2 655	99,92	0,00	0,00	0,0017	10,31				
Cassis	39,11	Global SAEM 98	12,78	0,31	Global SAEM 110	Global SAEM 84	Global SAEM 100	2 294	98,03	0,18	0,00	0,0005	0,38				
Ceyreste	19,73	Global SAEM 98	10,13	0,42	Global SAEM 110	Global SAEM 84	Global SAEM 100	1 681	95,73	0,00	0,00	0,0076	0,93				
Charleval	16,53	Global APA 30	6,05	1,33	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	1 128	99,82	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56				
Châteauneuf-le-Rouge	16,06	Global REPA 105	0,00	0,37	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	409	100,00	0,00	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				
Châteauneuf-les-Martigues	76,93	Global SAOM 95	6,5	0,88	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	5 296	99,25	0,00	0,00	0,0055	2,22				
Coudoux	52,69	Global REPA 105	0,00	0,00	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	1 172	100,00	0,00	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				
Cuges-les-Pins	8,6	Global EDC 30	34,88	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	1 063	46,91	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR				
Éguilles	56,54	Global SAOM 95	0,01	0,00	Global SAOM 90	Global SAOM 92	Global SAOM 100	2 471	69,43	0,00	1,21	0,0000	NR				
Ensuès-la-Redonne	27,69	Global SAOM 95	0,00	0,00	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	2 087	90,78	0,00	0,00	0,0065	1,86				
Fayguères	33,60	Global APA 30	26,78	0,49	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	3 204	99,56	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56				
Les-sur-Mer	80,4	Global IOP 110	1,24	0,48	Global IOP 70	Global IOP 100	Global IOP 100	7 252	99,96	0,00	2,34	0,0015	4,99				
Luveau	41,71	Global REPA 105	0,00	0,09	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	2 059	98,00	0,09	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				

Accusé de réception en préfecture
013-2-21300983-241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077	P202.2B	P252.2	P253.2	P255.3	P206.3	P254.3	P206.3	VP.056	D201.0	P201.1	P251.1	P258.1	P207.0	P257.0		
Unité	km	/120	u/100km	%	/120	%	%	u	u	%	u/1000hab	u/1000ab	€/m³	%			
Gardanne	87,45	Global REPA 105	0,00	0,09	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	7 015	21 917	95,00	0,05	0,14	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54			
Gémenos	30,59		19,61	0,06	Global SIBAM 20	NR	NR	2 200	4 881	70,54	0,00	0,00	Global SIBAM 0,0128	6,31			
Gemenos ZI	9,27	Global SERAMM 107	10,79	0,00	Global SERAMM 110	Global SERAMM 99	Global SERAMM 100	147	4 827	100,00	0,00	0,00	0,0000	1,38			
Gignac-la-Nerthe	45,17	Global SAOM 95	6,64	1,03	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	3 801	9 647	99,53	0,00	0,00	0,0106	2,76			
Grans Cornillon	39,80	108	12,56	0,07	100	86	100	2 189	6 252	97,68	0,00	0,00	0,0000	3,31			
Gréasque	25,58		15,64	0,10	Global SIBAM 20	NR	NR	1 733	3 516	78,63	0,00	0,00	Global SIBAM 0,0128	1,47			
Istres	161,88	Global IOP 110	1,24	0,30	Global IOP 70	100	Global IOP 100	16 541	37 170	99,97	0,00	2,48	0,0005	2,40			
Jouques	13,90	15	0,00	0,00	90	100	100	1 209	2 841	86,67	0,00	6,62	0,0000	4,02			
La Barben	7,09	Global APA 30	0,00	0,00	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	442	1 085	98,44	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
La Bouilladisse	16,41	Global EDC 30	6,09	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	1 326	6 498	48,73	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR			
La Ciotat	127,39	Global SAEM 98	6,28	0,05	Global SAEM 110	Global SAEM 84	Global SAEM 100	9 821	33 150	99,03	0,00	0,00	0,0087	1,40			
Le Petit-Épeautre	15,64	Global EDC 30	6,39	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	1 170	3 876	66,52	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR			
Lezigne-sur-Beaune	25,82	Global EDC 30	3,87	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	2 028	6 590	88,29	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR			
Roquevaire et Anthéron	35,65	92	19,64	0,13	100	100	100	1 783	5 304	97,70	0,00	0,00	0,0001	1,31			

 Accusé de réception en préfecture
 013-21130098202412024-DEL2024-17-DE
 Date de réception en préfecture : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077	P202.2B	P252.2	P253.2	P255.3	P206.3	P254.3	P206.3	VP.056	D201.0	P201.1	P251.1	P258.1	P207.0	P257.0		
Unité	km	/120	u/100km	%	/120	%	%	u	u	%	u/1000hab	u/1000ab	€/m³	%			
La-Fare-les-Oliviers	33,94	Global APA 30	23,57	1,01	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	3 123	7 805	99,74	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Lamanon	13,21	Global APA 30	0,00	1,45	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	917	2 295	98,92	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Lambesc	41,47	91	14,47	0,16	100	96	100	2 729	10 076	99,82	0,10	0,00	0,0012	1,01			
Lançon-Provence	47,07	Global APA 30	0,00	0,00	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	3 293	8 058	99,40	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Le Puy-Sainte-Réparate	27,24	105	22,03	0,53	100	100	100	1 760	5 556	97,62	0,00	0,00	0,0000	1,11			
Le Rove	26,64	Global SERAMM 107	15,02	0,13	Global SERAMM 110	Global SERAMM 99	Global SERAMM 100	2 106	4 944	99,39	0,00	0,47	0,0056	2,34			
Le Tholonet	12,22	30	0,03	0,00	80			566	2 004	87,08	0,00	0,00	0,0000	0,42			
Les Pennes-Mirabeau	112,26	30	1,78	0,00	100			6 546	15 696	100,00	0,06	0,15	0,0000	0,46			
Maillemort	51,89	Global APA 30	0,00	0,66	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	3 054	6 018	99,09	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Marignane	130,95	Global SAOM 95	12,22	0,88	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	8 294	32 621	99,82	0,00	0,00	0,0057	2,97			
Marseille	1 199,17	Global SERAMM 107	5,34	0,35	Global SERAMM 110	Global SERAMM 99	Global SERAMM 100	128 438	860 355	99,08	0,02	1,98	0,0043	3,65			
Marignies	Global REAPM 339,00	Global REAPM 39	Global REAPM 1,18	Global REAPM 0,60	Global REAPM 120	Global REAPM 100	Global REAPM 100	10 645	48 001	99,72	Global REAPM 0,01	Global REAPM 0,96	Global REAPM 0,0272	Global REAPM 2,61			
Meyargues	12,09	92	0,00	0,00	100	100	100	968	3 396	98,67	0,00	0,00	0,0000	0,34			
Meysseuil	37,94	84	2,64	0,00	90	87%	100%	2 113	5 283	100,00	0,00	0,00	0,0000	2,47			
Mimet	17,28	Global SIBAM 70	11,57	0,00	Global SIBAM 20	NIR	NIR	964	2 066	48,47	0,00	0,00	Global SIBAM 0,0128	1,77			

Accusé de réception préfecture
013-21-830093-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077 km	P202.2B /120	P252.2 u/100km	P253.2 %	P255.3 /120	P254.3 %	P206.3 %	VP.056 u	D201.0 u	P201.1 %	P251.1 u/1000hab	P258.1 u/1000ab	P207.0 €/m³	P257.0 %			
Unité		Global IOP 110	0,87	0,33	Global IOP 70	83	Global IOP 100	8 606	20 582	99,86	0,00	2,44	0,0010	3,41			
Miramas	114,49	Global IOP 110	0,87	0,33	Global IOP 70	83	Global IOP 100	8 606	20 582	99,86	0,00	2,44	0,0010	3,41			
Pélissanne	48,70	Global APA 30	12,32	0,67	Global APA 120	91,72	Global APA 100	4 026	9 970	99,43	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Pertuis	75,23	NR	9,28	NR	NR	100	Global IOP 100	9 692	21 322	93	0,09	1,44	NR	NR			
Peynier	21,04	93	4,75	1,82	100	100	1 088	2 463	97,32	0,00	0,00	0,0000	0,0000	0,97			
Peypin	29,51	Global EDC 30	3,39	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	1 933	5 717	73,39	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR	NR			
Peyrolles	25,47	92	31,41	1,09	100	100	1 686	5 173	98,25	0,00	0,00	0,0002	0,0002	3,07			
Plan-de-Cuques	43,41	Global SIBAM 70	6,91	0,00	Global SIBAM 20	NR	NR	3 461	10 652	92,76	0,00	0,00	Global SIBAM 0,0128	1,53			
Port-de-Bouc	Global REAPM 339,00	Global REAPM 39	Global REAPM 1,19	Global REAPM 0,60	Global REAPM 120	Global REAPM 100	3 710	16 028	99,73	Global REAPM 0,01	Global REAPM 0,96	Global REAPM 0,0272	Global REAPM 2,61	Global REAPM 2,61			
Port-Saint-Louis-du-Rhône	46,6	Global IOP 110	0,00	1,77	Global IOP 70	100	Global IOP 100	3 947	8 319	99,97	0,00	2,28	0,0018	3,46			
Puyfoubier	9,34	Global REPA 105	0,00	0,00	Global REPA 110	Global REPA 98	652	1 952	100,00	0,00	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54	Global REPA 2,54			
Rognac	71,39	Global APA 30	4,20	0,41	Global APA 120	Global APA 91,72	4 532	11 325	99,78	0,00	0,00	Global APA 1,82	Global APA 3,56	Global APA 3,56			
Rognes	11,19	80	8,94	0,00	70	100	849	2 085	88,81	0,00	0,00	2,36	0,0004	1,17			
Roquefort-la-Bédoule	29,43	Global SAEM 98	10,19	0,22	Global SAEM 110	Global SAEM 84	1 943	5 061	98,43	0,20	0,00	0,0005	1,13				
Roquevaire	29,39	Global EDC 30	10,21	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	2 967	8 854	58,15	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR	NR			
Rousset	28,40	93	7,04	0,20	100	96	1 476	4 633	99,73	0,00	0,00	0,0000	0,0000	0,94			

Accusé de réception en préfecture
013-211300836-20241204-DE_2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077	P202.2B	P252.2	P253.2	P255.3	P254.3	P206.3	VP.056	D201.0	P201.1	P251.1	P258.1	P207.0	P257.0			
Unité	km	/120	u/100km	%	/120	%	%	u	%	u/1000hab	u/1000ab	€/m³	%				
Rousset ZI	1,53				60	100	100	4				#REF!					
Saint-Antonin-sur-Bayon	0,12	Global REPA 105	0,00	0,00	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	11	100,00	0,00	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				
Saint-Estève-Janson	6,04	Global REPA 105	0,00	1,36	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	162	98,18	2,54	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				
Saint-Marc-Jaumegarde	8,98	Global REPA 105	0,00	0,00	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	240	95,24	0,00	8,33	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				
Saint-Paul-lez-Durance	9,6	Global REPA 105	10,42	0,42	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	483	100,00	0,00	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54				
Saint-Cannat	20,59	30	0,00	0,00	70	100	NR	1 678	96,38	0,00	5,96	0,0000	1,41				
Saint-Chamas	28,25	Global APA 30	0,00	1,82	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	2 932	99,80	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56				
Saint-Mitre-les-Remparts	Global REAPM 339,00	Global REAPM 39	Global REAPM 1,20	Global REAPM 0,60	Global REAPM 120	Global REAPM 100	Global REAPM 100	2 338	99,57	Global REAPM 0,01	Global REAPM 0,96	Global REAPM 0,0272	Global REAPM 2,61				
Saint-Savournin	9,71	Global EDC 30	20,6	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	990	62,66	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR				
Saint-Victoret	37,72	Global SAOM 95	7,95	0,25	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	2 490	99,08	0,00	0,00	0,0773	3,57				
Saint-Zacharie	19,31	Global EDC 30	5,18	Global EDC 0,38	Global EDC 90	Global EDC 100	Global EDC 100	1 875	74,43	0,00	Global EDC 0,12	Global EDC 0,0006	NR				
Salon-de-Provence	157,19	Global APA 30	17,81	0,27	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	10 622	99,89	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56				
Sausset-d'Auxois-Pins	50,26	Global SAOM 95	5,97	0,77	Global SAOM 110	Global SAOM 95	Global SAOM 100	2 767	99,86	0,00	0,00	0,0004	1,17				
Sénas	24,82	Global APA 30	0,00	0,78	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	2 380	99,96	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56				

Procure de réception : préfecture
3-211300983-20241202-DE
Date de réception : 04/12/2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	
	VP.077	P202.2B	P252.2	P253.2	P255.3	P206.3	P254.3	P206.3	VP.056	D201.0	P201.1	P251.1	P258.1	P207.0	P257.0		
Unité	km	/120	u/100km	%	/120	%	%	u	u	%	u/1000hab	u/1000ab	€/m³	%			
Septèmes-les-Vallons	42,89	Global SERAMM 107	11,66	0,01	Global SERAMM 110	Global SERAMM 99	Global SERAMM 100	3 321	11 457	97,48	0,00	0,3	0,0040	2,10			
Simiane-Collongue	21,94	Global SIBAM 70	9,11	0,23	Global SIBAM 20	NR	NR	1 580	4 435	74,25	0,00	0,00	Global SIBAM 0,0128	2,02			
Trets	40,99	80	14,64	0,00	100	96	100	3 357	8 783	99,64	0,00	0,00	0,0001	3,25			
Vauvenargues	3,62	94	27,66	0,00	100	100	SO	183	468	96,83	0,00	0,00	0,0000	0,82			
Velaux	51,91	Global APA 30	0,00	0,56	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	2 965	7 425	99,76	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Venelles	42,16	Global REPA 105	7,12	0,79	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	3 109	8 667	98,01	0,12	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54			
Ventabren	31,82	Global REPA 105	0,00	0,00	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	1 926	5 583	70,01	0,00	0,00	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54			
Vernègues	16,73	Global APA 30	0,00	0,00	Global APA 120	Global APA 91,72	Global APA 100	768	1 918	99,74	0,00	Global APA 1,82	0,0000	Global APA 3,56			
Vitrolles	146,7	Global REPA 105	2,04	0,08	Global REPA 110	Global REPA 98	Global REPA 100	8 563	35 030	100,00	0,03	0,35	Global REPA 0,0016	Global REPA 2,54			

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

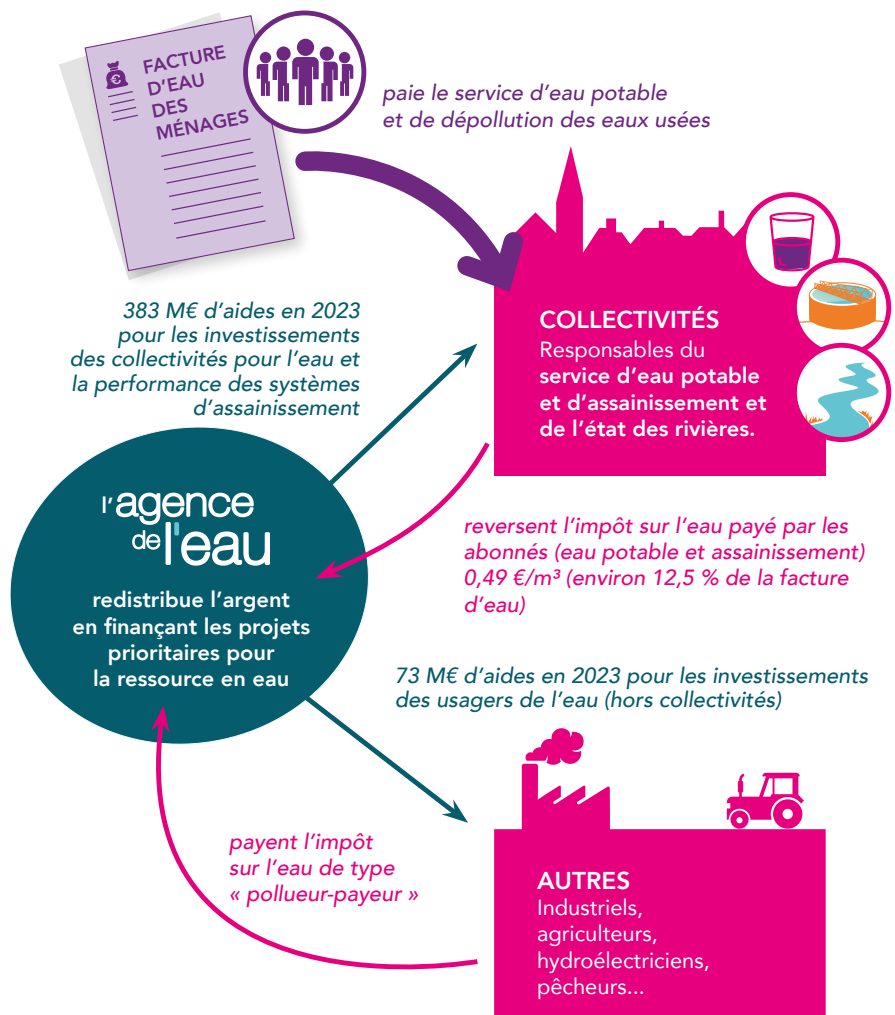
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

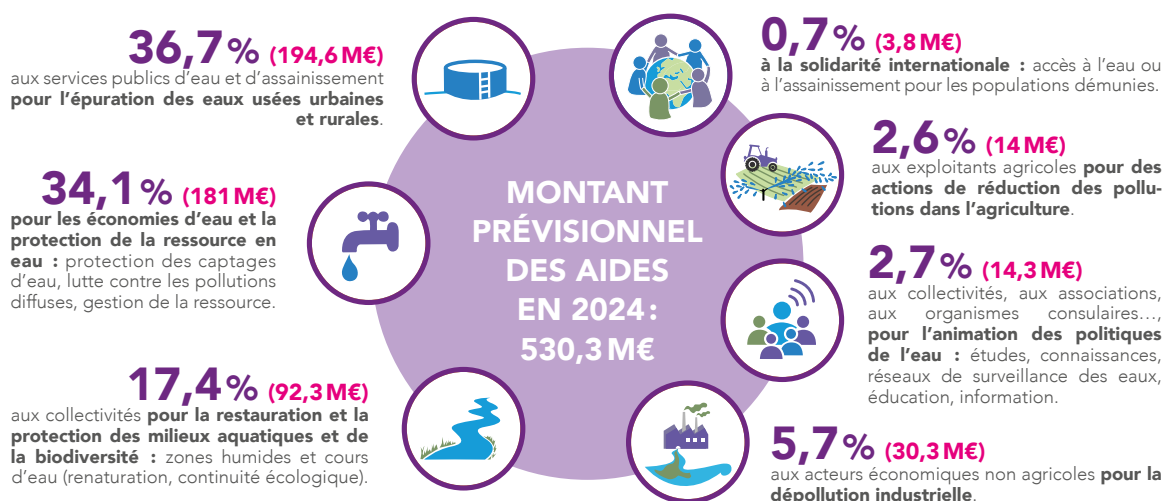
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



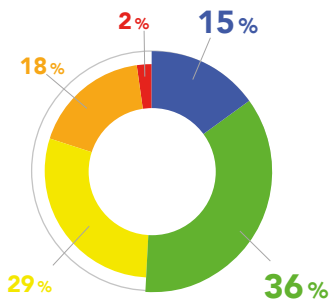
- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

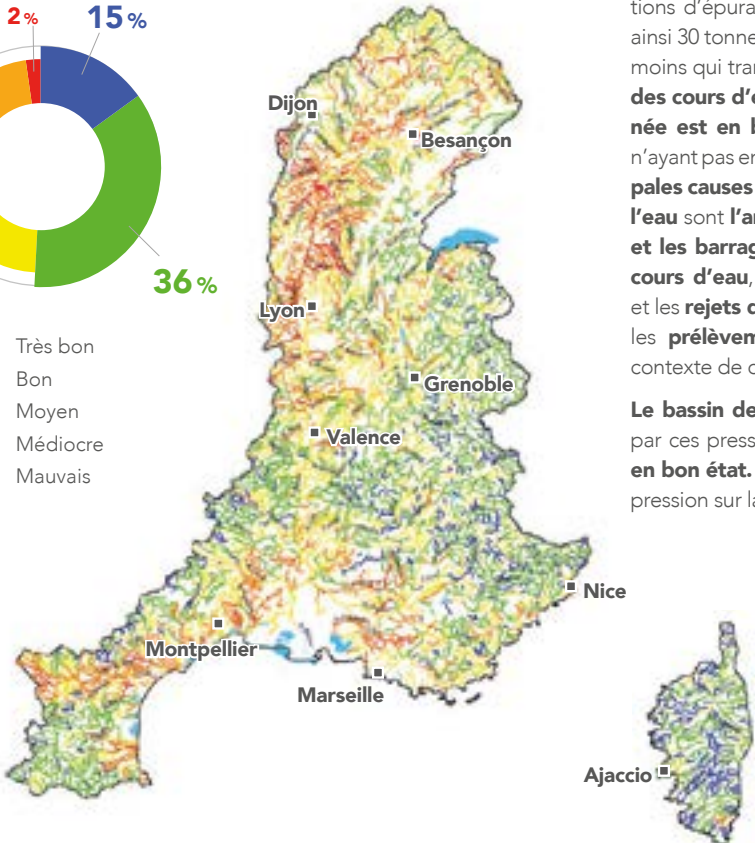
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

App qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée	Bassin de Corse
> 15,5 millions d'habitants	> 330 000 habitants permanents
> 20 % du territoire français	> 3,4 millions de touristes chaque année
> 20 % de l'activité agricole et industrielle	> 3000 km de cours d'eau
> 50 % de l'activité touristique	> 1000 km de côtes
> 11000 cours d'eau de plus de 2 km	



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
 Tél.: 04 72 71 26 00
 www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

[@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau) | [@sauvonsleaufr](https://www.instagram.com/sauvonsleaufr)
 in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

...bigbang.fr • janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
 013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
 Date de réception préfecture : 04/12/2024

ANNEXE 4 : TABLEAU DES MODES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Communes	Compétences	Modes de gestion	Opérateurs	Début contrat	Fin contrat (échéance initiale + avenants)
Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Eau	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/
Aix-en-Provence, Gardanne, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles Vitrolles Puylobier Coudoux	Eau	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019 01/01/2022 01/01/2023 01/07/2023	/
Gréasque, Mimet, Simiane-Collonges, Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin Gémenos, Plan-de Cuques, Roquevaire	Eau	Régie personnalisée	SIBAM	01/01/2018 01/01/2019	/
Aubagne, La Penne-sur-Huveaune Cuges-les-Pins Saint-Zacharie	Eau	SPL	EDC	01/07/2014 09/02/2017 15/07/2019	30/06/2034 30/06/2034 30/06/2034
Pertuis	Eau	Syndicat Intercommunal	SDL	/	/
Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues	Eau	DSP	APE	01/01/2013	31/12/2024
Le Tholonet	Eau	DSP	Compagnie des eaux et de l'ozone	01/01/2018	31/12/2027
Meyreuil	Eau	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
Éguilles	Eau	DSP	SAUR	01/02/2018	30/01/2034
Les Pennes-Mirabeau	Eau	DSP	SAUR	01/03/2020	30/06/2029

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Communes	Compétences	Modes de gestion	Opérateurs	Début contrat	Fin contrat (échéance initiale + avenants)
Auriol	Eau	DSP	SAUR	01/01/2017	31/12/2026
Peynier	Eau	DSP	SEM	01/03/2009	31/12/2028
Rousset	Eau	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2024
Vauvenargues	Eau	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2027
Ventabren	Eau	DSP	SEM	19/10/2012	19/10/2027
La Roque-d'Anthéron	Eau (contrat commun avec l'assainissement)	DSP	SEM	01/01/2023	31/12/2037
Peyrolles	Eau	DSP	SEM	01/07/2013	30/06/2025
Saint-Antonin-sur-Bayon	Eau	DSP	SEM	01/11/2013	31/10/2028
Fuveau	Eau	DSP	SEM	01/04/2014	31/12/2023
Châteauneuf-le-Rouge	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	31/12/2024
Lambesc	Eau	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2025
Meyrargues	Eau	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
Beaurecueil	Eau	DSP	SEM	18/05/2016	31/03/2024
Le Puy-Sainte-Réparate	Eau	DSP	SEM	01/01/2017	31/12/2028
Trets	Eau	DSP	SEM	09/06/2017	08/06/2024
Bouc-Bel-Air	Eau	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
Cabriès	Eau	DSP	SEM	01/01/2018	31/12/2029
Grans, Cornillon-Confoux	Eau	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos (ZI), Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons	Eau	DSP	SEMM	01/07/2014	30/06/2029
Rognes	Eau	DSP	SUEZ	01/01/2012	31/12/2026
Jouques	Eau	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
Saint-Cannat	Eau	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2027
Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône	Eau	DSP	SUEZ	03/09/2020	30/06/2029
Fos-sur-Mer				01/01/2021	

Communes	Compétences	Modes de gestion	Opérateurs	Début contrat	Fin contrat (échéance initiale + avenants)
Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts	Assainissement	Régie autonome	REAPM	01/01/2001	/
Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles	Assainissement	Régie personnalisée	REPA	01/01/2019	/
Fuveau				01/11/2019	
Coudoux, Ventabren (traitement)				01/01/2022	
Vitrolles				01/08/2022	
Puylobier				01/01/2023	
Ventabren (collecte)				01/03/2023	
Coudoux (collecte)	01/07/2023				
Gréasque, Mimet, Simiane-Collonges (collecte)	Assainissement	Régie personnalisée	SIBAM	01/01/2018	/
Gémenos, Plan-de Cuques				01/01/2019	
Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin	Assainissement	SPL	EDC	01/01/2014	31/12/2033
Aubagne, Auriol (traitement), La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie (collecte et transport) et Cuges-les-Pins (traitement)				01/11/2015	31/12/2033
Pertuis	Assainissement	Syndicat intercommunal	SDL	/	/

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Communes	Compétences	Modes de gestion	Opérateurs	Début contrat	Fin contrat (échéance initiale + avenants)
Éguilles	Assainissement	DSP	Compagnie des eaux et de l'ozone	01/01/2018	31/12/2033
Le Tholonet	Assainissement	DSP	Compagnie des eaux et de l'ozone	01/01/2018	31/12/2027
Rousset STEP indus	Assainissement	DSP	Groupement OTV-SEM (filiale Véolia)	01/03/2013	31/12/2024
Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule	Assainissement	DSP	SAEM	01/01/2014	31/12/2028
Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Maignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins	Assainissement	DSP	SAOM	01/01/2014	31/12/2028
Meyreuil	Assainissement	DSP	SAUR	15/10/2017	14/10/2025
Peynier	Assainissement	DSP	SEM	01/03/2009	31/12/2028
Rousset	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2024
Vauvenargues	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2012	30/06/2027
Beaurecueil	Assainissement	DSP	SEM	20/07/2012	19/07/2024
La Roque-d'Anthéron	Assainissement (contrat commun avec l'eau)	DSP	SEM	01/01/2023	31/12/2037
Peyrolles	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2013	30/06/2025
Lambesc	Assainissement	DSP	SEM	01/07/2015	30/06/2025
Meyrargues	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
Le Puy-Sainte-Réparate	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2017	31/12/2028
Trets	Assainissement	DSP	SEM	09/06/2017	08/06/2024
Bouc-Bel-Air (collecte)	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
Bouc-Bel-Air, Simiane-Collongue (traitement)	Assainissement	DSP	SEM	01/10/2017	31/12/2029
Cabriès	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2018	31/12/2029
Grans, Cornillon-Confoux	Assainissement	DSP	SEM	01/01/2016	31/12/2027
Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos (ZI), Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons	Assainissement	DSP	SERAMM	01/01/2014	31/12/2028

Communes	Compétences	Modes de gestion	Opérateurs	Début contrat	Fin contrat (échéance initiale + avenants)
Jouques	Assainissement	DSP	SUEZ	01/09/2017	31/08/2032
Les Pennes-Mirabeau	Assainissement	DSP	SUEZ	01/03/2020	30/06/2029
Saint-Cannat	Assainissement	DSP	SUEZ	31/06/2015	31/12/2027
Istres, Miramas, Port-saint-Louis-du-Rhône Fos-sur-Mer	Assainissement	DSP	SUEZ	03/09/2020 01/01/2021	30/06/2029

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

ANNEXE 5 : TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024 PAR COMMUNE

Commune	Tarif TTC Total (€/m ³)	Tarif HT Total (€/m ³)	Dont surtaxe HT Total (€/m ³)	Tarif TTC Eau (€/m ³)	Tarif HT Eau (€/m ³)	Dont surtaxe HT Eau (€/m ³)	Tarif TTC Ass (€/m ³)	Tarif HT Ass (€/m ³)	Dont surtaxe HT Total (€/m ³)
Aix-en-Provence	3,33 €	3,09 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,67 €	1,52 €	- €
Allauch	4,23 €	3,93 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	2,02 €	1,83 €	0,29 €
Alleins	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Aubagne	3,71 €	3,45 €	0,19 €	1,88 €	1,78 €	- €	1,83 €	1,66 €	0,19 €
Auriol	4,39 €	4,08 €	0,51 €	2,31 €	2,19 €	0,32 €	2,08 €	1,89 €	0,19 €
Aurons	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Beaurecueil	5,36 €	4,99 €	1,07 €	2,94 €	2,79 €	0,85 €	2,42 €	2,20 €	0,22 €
Belcodène	4,04 €	3,76 €	0,24 €	2,16 €	2,05 €	- €	1,88 €	1,71 €	0,24 €
Berre-l'Étang	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Bouc-Bel-Air	3,92 €	3,64 €	0,67 €	1,91 €	1,81 €	0,28 €	2,01 €	1,82 €	0,39 €
Cabriès	5,29 €	4,93 €	0,54 €	3,14 €	2,98 €	0,38 €	2,14 €	1,95 €	0,16 €
Cadolive	4,04 €	3,76 €	0,24 €	2,16 €	2,05 €	- €	1,88 €	1,71 €	0,24 €
Carnoux-en-Provence	4,23 €	3,93 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	2,02 €	1,83 €	0,29 €
Carry-le-Rouet	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Cassis	4,15 €	3,86 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,94 €	1,76 €	0,29 €
Ceyreste	4,15 €	3,86 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,94 €	1,76 €	0,29 €
Charleval	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Châteauneuf-le-Rouge	4,12 €	3,85 €	0,42 €	2,59 €	2,46 €	0,42 €	1,53 €	1,39 €	- €
Châteauneuf-les-Martigues	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Cornillon	4,31 €	3,99 €	1,07 €	1,84 €	1,75 €	0,35 €	2,47 €	2,24 €	0,72 €
Coudoux	3,33 €	3,09 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,67 €	1,52 €	- €
Cuges-les-Pins	5,13 €	4,76 €	0,19 €	2,69 €	2,55 €	- €	2,44 €	2,22 €	0,19 €
Éguilles	5,41 €	5,03 €	0,85 €	3,07 €	2,91 €	0,45 €	2,34 €	2,13 €	0,40 €
Ensuès-la-Redonne	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Eyguières	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Grans	4,31 €	3,99 €	1,07 €	1,84 €	1,75 €	0,35 €	2,47 €	2,24 €	0,72 €
Fuveau	3,33 €	3,09 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,67 €	1,52 €	- €
Gardanne	3,31 €	3,07 €	- €	1,78 €	1,68 €	- €	1,53 €	1,39 €	- €
Gémenos Village	3,37 €	3,12 €	0,10 €	1,40 €	1,33 €	- €	1,96 €	1,79 €	0,10 €
Gémenos ZI	4,23 €	3,93 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	2,02 €	1,83 €	0,29 €
Gignac-la-Nerthe	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Fos-sur-Mer	4,27 €	3,81 €	1,94 €	1,46 €	1,38 €	0,59 €	2,82 €	2,56 €	1,35 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Commune	Tarif TTC Total (€/m³)	Tarif HT Total (€/m³)	Dont surtaxe HT Total (€/m³)	Tarif TTC Eau (€/m³)	Tarif HT Eau (€/m³)	Dont surtaxe HT Eau (€/m³)	Tarif TTC Ass (€/m³)	Tarif HT Ass (€/m³)	Dont surtaxe HT Total (€/m³)
Gréasque	4,37 €	4,06 €	- €	2,16 €	2,05 €	- €	2,21 €	2,01 €	- €
Istres	4,27 €	3,81 €	1,94 €	1,46 €	1,38 €	0,59 €	2,82 €	2,56 €	1,35 €
Jouques	5,26 €	4,88 €	0,53 €	2,56 €	2,42 €	0,28 €	2,70 €	2,45 €	0,25 €
La Barben	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
La Bouilladisse	4,04 €	3,76 €	0,24 €	2,16 €	2,05 €	- €	1,88 €	1,71 €	0,24 €
La Ciotat	4,15 €	3,86 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,94 €	1,76 €	0,29 €
La Destrousse	4,04 €	3,76 €	0,24 €	2,16 €	2,05 €	- €	1,88 €	1,71 €	0,24 €
La Fare-les-Oliviers	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
La Penne-sur-Huveaune	3,71 €	3,45 €	0,19 €	1,88 €	1,78 €	- €	1,83 €	1,66 €	0,19 €
La Roque-d'Anthéron	3,41 €	3,17 €	0,87 €	1,83 €	1,73 €	0,44 €	1,58 €	1,44 €	0,43 €
Lamanon	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Lambesc	4,19 €	3,91 €	0,72 €	2,43 €	2,30 €	0,49 €	1,77 €	1,61 €	0,23 €
Lançon	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Le Puy-Sainte-Réparate	3,93 €	3,64 €	1,31 €	1,89 €	1,79 €	0,47 €	2,04 €	1,85 €	0,85 €
Le Rove	4,23 €	3,93 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	2,02 €	1,83 €	0,29 €
Le Tholonet	4,14 €	3,85 €	0,46 €	2,12 €	2,01 €	0,25 €	2,02 €	1,84 €	0,21 €
Les Pennes-Mirabeau	3,80 €	3,54 €	0,46 €	2,07 €	1,97 €	0,19 €	1,73 €	1,57 €	0,27 €
Malemort	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Marignane	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Marseille	4,23 €	3,93 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	2,02 €	1,83 €	0,29 €
Martigues	2,96 €	2,75 €	- €	1,56 €	1,48 €	- €	1,40 €	1,27 €	- €
Meyrargues	3,64 €	3,38 €	0,44 €	1,66 €	1,58 €	0,15 €	1,98 €	1,80 €	0,29 €
Meyreuil	4,76 €	4,40 €	0,82 €	1,90 €	1,80 €	0,27 €	2,86 €	2,60 €	0,55 €
Mimet	4,37 €	4,06 €	- €	2,16 €	2,05 €	- €	2,21 €	2,01 €	- €
Miramas	4,27 €	3,81 €	1,94 €	1,46 €	1,38 €	0,59 €	2,82 €	2,56 €	1,35 €
Pelissanne	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Pertuis	5,71 €	5,29 €	- €	2,74 €	2,60 €	- €	2,97 €	2,70 €	- €
Peynier	4,16 €	3,87 €	0,50 €	2,38 €	2,26 €	0,15 €	1,78 €	1,62 €	0,35 €
Peypin	4,04 €	3,76 €	0,24 €	2,16 €	2,05 €	- €	1,88 €	1,71 €	0,24 €
Peyrolles-en-Provence	4,35 €	4,03 €	0,31 €	2,00 €	1,89 €	0,23 €	2,35 €	2,14 €	0,08 €
Plan-de-Cuques	4,22 €	3,92 €	0,10 €	2,26 €	2,14 €	- €	1,96 €	1,79 €	0,10 €
Port-de-Bouc	2,96 €	2,75 €	- €	1,56 €	1,48 €	- €	1,40 €	1,27 €	- €
Port-Saint-Louis-du-Rhône	4,27 €	3,81 €	1,94 €	1,46 €	1,38 €	0,59 €	2,82 €	2,56 €	1,35 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Commune	Tarif TTC Total (€/m ³)	Tarif HT Total (€/m ³)	Dont surtaxe HT Total (€/m ³)	Tarif TTC Eau (€/m ³)	Tarif HT Eau (€/m ³)	Dont surtaxe HT Eau (€/m ³)	Tarif TTC Ass (€/m ³)	Tarif HT Ass (€/m ³)	Dont surtaxe HT Total (€/m ³)
Puylobier	3,33 €	3,09 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,67 €	1,52 €	- €
Rognac	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Rognes	5,27 €	4,88 €	0,94 €	2,47 €	2,34 €	0,41 €	2,80 €	2,54 €	0,53 €
Roquefort-la-Bédoule	4,15 €	3,86 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,94 €	1,76 €	0,29 €
Roquevaire	3,55 €	3,29 €	0,19 €	1,78 €	1,69 €	- €	1,77 €	1,61 €	0,19 €
Rousset	4,55 €	4,20 €	0,85 €	1,62 €	1,54 €	0,30 €	2,92 €	2,66 €	0,55 €
Saint-Antonin-sur-Bayon	5,04 €	4,71 €	1,01 €	3,36 €	3,19 €	1,01 €	1,67 €	1,52 €	- €
Saint-Cannat	4,46 €	4,15 €	0,81 €	2,57 €	2,43 €	0,75 €	1,89 €	1,72 €	0,06 €
Saint-Chamas	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Saint-Estève-Janson	3,32 €	3,08 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,66 €	1,51 €	- €
Saint-Marc-Jaumegarde	3,30 €	3,07 €	- €	1,63 €	1,55 €	- €	1,67 €	1,52 €	- €
Saint-Mitre-les-Remparts	2,96 €	2,75 €	- €	1,56 €	1,48 €	- €	1,40 €	1,27 €	- €
Saint-Paul-lez-Durance	3,32 €	3,08 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,66 €	1,51 €	- €
Saint-Savournin	4,04 €	3,76 €	0,24 €	2,16 €	2,05 €	- €	1,88 €	1,71 €	0,24 €
Saint-Victoret	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Saint-Zacharie	4,07 €	3,78 €	0,19 €	1,99 €	1,89 €	- €	2,08 €	1,89 €	0,19 €
Salon-de-Provence	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Sausset-les-Pins	3,98 €	3,70 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	1,76 €	1,60 €	0,29 €
Sénas	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Septèmes-les-Vallons	4,23 €	3,93 €	0,45 €	2,21 €	2,10 €	0,16 €	2,02 €	1,83 €	0,29 €
Simiane-Collongue	4,77 €	4,43 €	0,05 €	2,25 €	2,13 €	- €	2,52 €	2,29 €	0,05 €
Trets	3,95 €	3,67 €	0,85 €	2,06 €	1,96 €	0,42 €	1,89 €	1,72 €	0,43 €
Vauvenargues	5,27 €	4,92 €	1,29 €	3,34 €	3,16 €	0,90 €	1,93 €	1,76 €	0,39 €
Velaux	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Venelles	3,32 €	3,08 €	- €	1,66 €	1,57 €	- €	1,66 €	1,51 €	- €
Ventabren	4,19 €	3,91 €	0,30 €	2,52 €	2,39 €	0,30 €	1,67 €	1,52 €	- €
Vernègues	3,78 €	3,53 €	0,88 €	2,23 €	2,11 €	0,60 €	1,56 €	1,42 €	0,28 €
Vitrolles	3,14 €	2,91 €	- €	1,47 €	1,39 €	- €	1,67 €	1,52 €	- €



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-87-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024

Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2024